



DELIBERATION

**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 17 DECEMBRE 2019**

Conseil Communautaire convoqué sans obligation de quorum, celui-ci étant convoqué suite à l'absence de quorum constatée sur le Conseil Communautaire du 12 décembre 2019

Séance du 17 décembre de l'an deux mille dix-neuf.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Crépy-en-Valois, sous la présidence de Monsieur Benoît HAQUIN à 19 heures 30.

Date de la convocation : treize décembre de l'an deux mille dix-neuf.

Délégués en exercice : 94

Délégués présents : 33

Pouvoirs : 9

Votants : 42

Absents : 52

Présents : M. BIZOUARD Alain - Mme CLABAUT Thérèse - M. CLAUDON Ronald - Mme COLIN Nicole - MM. CORBEL Christian - DALLE Claude - DALONGEVILLE Fabrice - DOUCET Didier - DUBOIS Sylvain - DUPONT Michel - DUVILLIER Benoît-Dominique - FORTIER Bruno - Mme GIBERT Dominique - MM. GILBERT Ghislain - GRANDEMANGE Marc - HAAS Christian (S) - HAQUIN Benoît - Mme HARMANT Florence - M. HAUDRECHY Jean-Pierre - Mme HAVARD Laura - MM. HEURTAUT Damien (S) - LAVEUR Gilles - Mme LOBIN Martine - M. MASSAU Hubert - Mmes MORIN Anna - PAULET Anne-Marie - MM. PEPINEAU Jean-Luc (S) - PETERS Stéphane - PROFFIT Benoît - SELLIER Gilles - Mme SICARD Anne-Sophie - MM. TAVERNIER Thierry - VANTROYS Marc.

Absents : MM. BORNIGAL Christian - BRIATTE Hubert - BUCKNER Frédéric - Mme CARREL-TORLET Josy - M. CASSA Michel - Mme CHAMPAULT Agnès - MM. CHÉRON Yves - COLLARD Michel - COLLARD Sylvain - Mme CÉLESTIN Juliette - M. DELACOUR Patrice - Mme DELBOUYS Rachel - M. DELOBELLE Yann - Mme DENIS Catherine - MM. DIETTE André - DOUET Jean-Paul - ETIENNE Michel - FAYOLLE Pascal - FOUBERT Arnaud - GAGE Daniel - GERMAIN Christophe - Mme HARDY Marie-Paule - M. HERBETTE Bernard - Mme HOFFMANN Delphine - MM. KUBISZ Richard - LECOMTE Cédric - LEFRANC Daniel - Mme LEGEAY Nelly - M. LEGOUY Claude - Mme LEGRAND Karine - M. LEHOUILLIER Jean-Luc - Mme LEROY Ghislaine - MM. LEYRIS Yann - LÉCOT Philippe - LÉPINE Alain - MEZOUAGHI Abdelhafid - MICHALOWSKI Thierry - MORA Roger - Mme NIVASSE Françoise - MM. OURY Bertrand - PETITBON Gilles - PHILIPON François - Mme POTTIER Cécile - MM. QUELVEN Pierre - RYCHTARIK Jean-Paul - SPÉMENT Michel - Mmes SYRYLO Claudine - VALUN Yvette - VANIER Martine - VIVIEN Tonia - WILLET Catherine - WUDARSKI Nicoletta.

Pouvoirs : Mme NOSLIER Valérie (Lagny-le-sec) à M. DOUCET Didier (Lagny-le-sec) - Mme CAVALETTI Véronique (Feigneux) à M. LAVEUR Gilles (Bonneuil-en-Valois) - M. de KERSAINT Guy Pierre (Versigny) à Mme SICARD Anne-Sophie (Baron) - Mme DOUAT Virginie (Crépy-en-Valois) à M. DUBOIS Sylvain (Crépy-en-Valois) - M. FURET Jérôme (Crépy-en-Valois) à Mme HARMANT Florence (Crépy-en-Valois) - Mme LEFORT Angélique (Mareuil-sur-Ourcq) à M. PROFFIT Benoît (Mareuil-sur-Ourcq) - M. PETERS Arnaud (Rocquemont) à Mme MORIN Anna (Ermenonville) - M. SMAGUINE Dominique (Le Plessis-Belleville) à M. DUVILLIER Benoît-Dominique (Le Plessis-Belleville) - Mme WOLSKI Murielle (Crépy-en-Valois) à M. FORTIER Bruno (Crépy-en-Valois).

Secrétaire de séance : Monsieur Ronald CLAUDON

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2020 / CCPV

EXPOSE

Après que le Président ait procédé à la présentation des éléments préparés pour la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (annexés),

Après que le Président ait proposé aux Conseillers Communautaires d'engager un débat sur ces éléments,

Après avoir entendu l'exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU l'article L. 2312-1 du Code Général de Collectivités Territoriales qui prévoit la tenue, dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget, d'un débat sur les orientations générales de celui-ci pour les établissements publics administratifs qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus ;

CONSIDERANT que le Président a présenté les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités des Budgets à venir, aux différents Conseillers Communautaires ;

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire a été invité à en débattre.

DELIBERE

À l'unanimité

02 non exprimés (Mme Clabaut, Mme Havard)

PREND ACTE que le débat sur les orientations du budget 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Valois s'est tenu.

Fait et délibéré, le 17 décembre 2019, à Crépy en Valois.



Benoît HAQUIN,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2020 / CCPV

Le Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire pour les communes et leurs groupements qui comptent plus de 3 500 habitants. Il doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

Il doit permettre de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur la situation financière de cette dernière afin d'éclairer les choix lors du vote du Budget Primitif.

EXPOSE

I - Environnement national (sources : OFCE, la Gazette des Communes, Banque des Territoires)
A la date de novembre 2019

A - Zone euro : Risque d'amplification du ralentissement

Après un pic de croissance en 2017, l'activité économique mondiale donne des signes d'essoufflement. En 2018, le PIB mondial a progressé de 3,3 % contre 3,5 % un an plus tôt. Les nuages ont continué à s'accumuler au cours du premier semestre 2019 en lien avec des tensions géopolitiques accrues.

En Europe, l'issue du *Brexit* est plus que jamais incertaine et la situation politique en Italie connaît de nouveaux rebondissements. La guerre commerciale sino-américaine se poursuit et un nouveau front entre les États-Unis et l'Europe s'ouvre, élevant le degré d'incertitude.

Les enquêtes de confiance se sont dégradées, en particulier dans l'industrie, touchée également par une crise du secteur automobile. Les ventes de véhicules se sont contractées notamment sous l'effet du ralentissement de la demande chinoise et d'une mutation technique du secteur.

Dans un contexte marqué par la poursuite du changement de modèle de croissance chinois et la perspective de fin du cycle d'expansion en Allemagne ou aux États-Unis, ces différents signaux laissent entrevoir la poursuite et l'amplification du ralentissement en 2019 et 2020.

La croissance a déjà perdu 1,8 point dans la zone euro entre la fin de l'année 2017 et mi-2019 avec une forte chute de la croissance allemande. En variation trimestrielle, le PIB allemand s'est même légèrement contracté au troisième trimestre 2018 et de nouveau au deuxième trimestre 2019, témoignant des difficultés de l'économie dès lors que le commerce mondial et l'automobile tombent en panne.

L'activité transalpine est quasi à l'arrêt depuis la fin 2018. Les mesures de relance budgétaire annoncées par la coalition entre le Mouvement 5 étoiles et la Ligue du Nord ont surtout provoqué l'ire de Bruxelles et de nouvelles tensions sur le taux souverain italien. Si ces tensions financières se sont progressivement résorbées, la crise politique italienne n'a pas pris fin puisque la coalition dirigée par Matteo Salvini s'est avérée fragile. La démission du Premier ministre a laissé la voie à la formation d'un nouveau gouvernement issu d'une alliance entre le Mouvement 5 étoiles et le Parti démocrate.

Enfin, bien qu'en net ralentissement également, l'activité semble plus résiliente en France et en Espagne.

Aux États-Unis, l'évolution récente reflète un atterrissage de la croissance mais à un niveau qui reste élevé et supérieur à celui de la zone euro. La croissance a été plus volatile au Royaume-Uni, alors que les conditions du *Brexit* ne sont toujours pas éclaircies. Après un bon premier trimestre, le PIB britannique a reculé au deuxième trimestre.

Le recul du commerce mondial de marchandises ou la dégradation du climat des affaires dans l'industrie suggèrent un ralentissement de l'activité mondiale qui devrait se poursuivre. Aux États-Unis, l'inversion de la courbe des taux indiquerait même un risque de récession qui n'a jamais été aussi élevé depuis 2009.

De fait, la capacité de l'économie mondiale à maintenir une croissance positive est contrainte par les tensions géopolitiques. Il est probable que Donald Trump continuera de menacer la Chine et l'Europe de sanctions mais la détermination des indicateurs présuppose qu'il n'y aura pas d'escalade supplémentaire dans la guerre commerciale.

En Europe, un accord serait trouvé rapidement ou, à défaut, un report du *Brexit* pour affiner un accord et éviter le *no-deal*.

Alors, la croissance mondiale resterait positive mais passerait sous 3 % dès 2019. L'activité pourrait progresser de 1,7 % dans les pays industrialisés et de 3,7 % dans les pays émergents contre 2,2 % et 4,2 % respectivement en 2018. La croissance mondiale se stabiliserait à 2,8 % puis 2,9 % en 2020 et 2021.

La situation sur le marché du travail ne reflète pas encore cette dégradation du climat conjoncturel.

Les taux de chômage ont continué de baisser dans la plupart des pays, atteignant des points historiquement bas comme aux États-Unis ou en Allemagne ou retrouvant le niveau d'avant la Grande récession comme dans la zone euro dans son ensemble.

Le ralentissement global à venir compromettrait partiellement cette dynamique. Dans les deux prochaines années, le chômage repartirait à la hausse dans les pays où il était le plus bas – États-Unis, Allemagne et Royaume-Uni – et diminuerait marginalement dans les pays où il reste supérieur à son niveau d'avant-crise comme en France, en Espagne et en Italie.

L'évolution de la croissance mondiale est donc suspendue à des accords politiques et commerciaux qui n'ont pu être finalisés jusqu'ici. Le risque de négociations rompues sur le commerce ou d'un *Brexit* précipité provoquerait une récession au Royaume-Uni et entraînerait la croissance mondiale dans une zone de turbulences bien plus fortes avec un risque de récession.

Dans ce contexte se pose la question de la capacité des autorités monétaires et budgétaires à amortir le ralentissement et une éventuelle récession. Les dettes publiques sont effectivement bien plus élevées qu'elles ne l'étaient en 2007 avant la Grande Récession si bien qu'une nouvelle relance pourrait menacer la soutenabilité des finances publiques.

L'appétit des investisseurs pour la dette publique reste cependant forte comme en témoigne l'évolution des taux d'intérêt souverains. La baisse des taux redonne de fait des marges de manœuvre aux pays européens pour mener des politiques de soutien à la croissance. Du côté des banques centrales, la normalisation n'a pas été amorcée en zone euro ou au Japon et a été interrompue aux États-Unis.

Des nouvelles mesures d'assouplissement quantitatif ont été récemment annoncées par la BCE.

Le succès de ces politiques pour relancer l'inflation semble modéré mais en maintenant des taux bas sur une période prolongée, une nouvelle phase d'expansion monétaire permettrait d'ouvrir la voie à d'autres politiques de soutien de la demande. Le débat sur les risques en termes de stabilité financière ou sur les effets redistributifs de la politique monétaire ne manquera alors pas de se poursuivre.

B – La France

Croissance qui résiste en 2019

Pour la France, après une année de forte croissance (2,4 % en 2017), l'année 2018 a été marquée par un franc ralentissement (1,7 %). La croissance française, en glissement annuel, est ainsi passée en l'espace d'un an de 3 % à la fin 2017 à 1,2 % fin 2018.

Cependant, malgré le ralentissement de nos principaux partenaires commerciaux, Allemagne en tête, l'activité française résisterait en 2019 à 1,3 %, poussée par les mesures fiscales à destination des ménages, affichant pour la première fois depuis six ans une croissance supérieure à la moyenne de la zone euro hors France.

Les incertitudes sur le *Brexit*, l'escalade des sanctions commerciales, le ralentissement chinois, les changements de normes dans le secteur automobile ont conduit à un retournement conjoncturel particulièrement violent au sein de la zone euro, en particulier en Allemagne et en Italie.

En conséquence, la demande adressée à l'économie française a vu son rythme de croissance (en glissement annuel et en volume) passer de 5,7 % au deuxième trimestre 2017 à 1,3 % au deuxième trimestre 2019, soit son rythme le plus faible depuis fin 2012, au moment de la crise des dettes souveraines et de la récession en zone euro.

Ainsi, la croissance, en glissement, des volumes d'exportations de la France a été divisée par deux en l'espace d'un an et demi, de 5 % en début d'année 2018 à 2,5 % actuellement.

Si le ralentissement fut commun aux grandes économies de la zone euro à partir de 2018, il fut particulièrement marqué en France au premier semestre en raison des hausses de prélèvements sur les ménages en début d'année (hausse de la CSG et de la taxe carbone), puis la croissance fut moins dynamique que prévue en fin d'année en raison du déclenchement du mouvement des « gilets jaunes ».

L'année 2019 se présente différemment. Malgré un environnement extérieur dégradé, la croissance française résisterait par rapport à ses voisins en 2019 grâce au soutien de la politique budgétaire et une confiance des ménages retrouvée depuis l'été. Après une hausse prévue du PIB de 0,2 % au troisième trimestre, avec une contribution négative des stocks (-0,1 point de PIB), la croissance trimestrielle repartirait à la hausse au quatrième trimestre avec 0,4 %, ce que confirme l'indicateur basé sur les enquêtes menées auprès des chefs d'entreprises et des ménages.

En 2019, soutenue par les mesures socio-fiscales (12 milliards, soit 0,9 point de RDB), le pouvoir d'achat des ménages augmenterait fortement (+2,4 %), sa plus forte hausse depuis 2007.

Sous l'effet de la baisse des prix du pétrole de près de 10 % en moyenne entre 2018 et 2019 et de l'annulation de la hausse de la taxe carbone, la croissance de l'Indice des prix à la consommation (IPC) passerait de 1,9 % en 2018 à 1,2 % en 2019 et le déflateur des prix à la consommation de 1,5 % à 1,1 %. Le salaire moyen par tête (SMPT) augmenterait de 1,9 % en 2019 contre 1,8 % en 2018.

Cette nette amélioration du pouvoir d'achat n'a pas eu pour le moment les effets escomptés sur la consommation des ménages du fait d'une hausse du taux d'épargne qui s'apparente à une épargne de précaution, autre que celle liée au chômage.

Le taux de chômage passerait de 8,5 % actuellement à 8,3 % fin 2019, 8,2 % fin 2020 et 8,0 % fin 2021.

Soutenue par les mesures issues du Grand débat, la croissance se maintiendrait à 1,3 % en 2020

Malgré une croissance de la demande adressée à la France toujours atone (1,2 %), la croissance du PIB se maintiendrait à 1,3 % en 2020, soutenue encore par la politique budgétaire plus accommodante que ce que nécessiterait le respect de nos engagements budgétaires européens.

Avec la mise en place des mesures issues du Grand débat (baisse de la première tranche de l'impôt sur le revenu de 10 %, l'indexation des retraites jusqu'à 2 000 euros), l'ensemble des mesures socio-fiscales contribuerait à hauteur d'un peu plus de 5 milliards d'euros (0,3 point de RDB) et le pouvoir d'achat des ménages augmenterait de 1,4 % en 2020.

La consommation des ménages croîtrait de 1,3 % en 2020, l'épargne de 2020 restant en moyenne à son niveau de 2019 (15,1 %), soit un niveau toujours élevé au regard des fondamentaux.

Malgré des conditions financières toujours favorables, la croissance de l'investissement des entreprises serait moins dynamique en 2020 (1,8 %), en lien avec le ralentissement des débouchés extérieurs. Et, avec les élections municipales en 2020, l'investissement public ralentirait à 2,4 %.

L'investissement des ménages, quant à lui, évoluerait comme le revenu réel des ménages (1,4 %). La contribution du commerce extérieur en 2020 serait légèrement positive (+0,1 point de PIB) compensant un mouvement de déstockage (-0,1 point de PIB), qui se poursuivrait pour la troisième année consécutive.

Le taux de chômage est estimé à 8,2 % fin 2020.

2021 : retour vers la croissance potentielle

En 2021, avec une politique budgétaire à nouveau restrictive et une appréciation progressive de l'euro par rapport au dollar (1,18 €/ \$ en 2021 après 1,09 en 2020 et 1,11 en 2019), la croissance française évoluerait comme la croissance potentielle, à 1,2 %. Avec un taux de chômage encore au-dessus de son niveau structurel, estimé en-dessous de 8 %, sans remontée attendue du prix du pétrole (60 \$ en 2020 et 2021, après 64 \$ en 2019), l'inflation resterait contenue à l'horizon 2021 (la croissance du déflateur de la consommation serait de 1,2 % en 2020 et 1,3 % en 2021).

Le taux de chômage est estimé à 8,0 % fin 2021.

A noter que la trajectoire économique française se ferait au détriment du respect des règles budgétaires du Pacte de stabilité et de croissance, avec une réduction du déficit public structurel rapporté au PIB inférieure aux préconisations des traités européens.

La dette publique, quant à elle, serait de 98,9 % du PIB en 2019 et 2020 (après 98,4 % en 2018), avant d'amorcer un début de réduction en 2021, année où elle atteindrait 98,5 % du PIB.

II - Mesures relatives aux collectivités locales

A - Projet de Loi de Finances 2020 :

1 - Le PLF 2020 acte la suppression totale de la taxe d'habitation

Le PLF confirme que 80 % des foyers fiscaux ne paieront plus la taxe d'habitation en 2020. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Pour que la compensation soit faite à l'euro près et prenne la forme d'une ressource dynamique, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sera intégralement transférée aux communes. Pour les intercommunalités et les départements, les pertes de recettes de taxe d'habitation et de taxe foncière seront intégralement compensées par l'affectation d'une fraction de TVA, comme cela existe déjà pour les régions.

Mais l'année de référence ne sera pas la même pour les intercommunalités et les départements. « Nous proposons que cette fraction de TVA pour les intercommunalités soit calculée sur la base des valeurs locatives de 2020 auxquelles serait appliqué le taux de 2017 comme prévu dans la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques », a indiqué Olivier Dussopt devant la commission des finances de l'Assemblée nationale. Il a également précisé que s'agissant des départements, « la fraction de TVA sera calculée sur la base des valeurs locatives de 2020 mais surtout sur le taux de 2019 car les départements ne pouvaient pas savoir de manière pratique lorsque la loi de programmation a été votée que cette taxe foncière leur échapperait ».

Mise en place d'un coefficient correcteur pour les communes :

Il ressort que sans coefficient correcteur, 10 700 communes auraient été lésées par le nouveau dispositif, alors que 24 600, majoritairement des communes rurales appliquant de faibles taux de taxe d'habitation, en seraient sorties gagnantes. Pour répondre à la promesse d'une compensation à l'euro près un dispositif de péréquation a été trouvé : le coefficient correcteur.

Concrètement, si la suppression de la taxe d'habitation et son remplacement par le produit du foncier bâti départemental conduit à une perte de produit fiscal, qui par exemple représenterait 20% du produit de foncier bâti commune et département, alors le coefficient correcteur sera de 1,2. Il s'appliquera sur le foncier bâti avant prise en compte des variations de taux depuis 2020.

Le produit fiscal de foncier bâti versé à la commune sera donc calculé à partir de deux parts :

- une part « compensation », qui vise à affecter à chaque commune au moins ce dont elle disposait avec la suppression de la taxe d'habitation,
- une part « évolution du taux », égale à Bases x Taux, mais sans le coefficient correcteur, pour tenir compte des variations de taux qui seraient décidées les années futures.

2 - Réforme des valeurs locatives

S'agissant de la réforme des valeurs locatives qui demeurent à ce jour calculées sur la base des conditions locatives du 1^{er} janvier 1970, elle devrait s'engager en deux temps à partir de 2023 :

- Au premier semestre 2023, les propriétaires bailleurs devront déclarer à l'administration les loyers pratiqués afin d'opérer une révision initiale des valeurs, reflétant la situation actuelle du marché.
- En 2026, la refonte produira ses premiers effets sur l'imposition foncière.

3 - Transferts financiers de l'Etat : une progression de 600 M€

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont en hausse de 600 millions d'euros sur un an. Ils se composent des prélèvements sur recettes, des dotations de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » et de la part de TVA attribuée aux régions, soit 48,9 milliards d'euros.

Dans le détail, la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal et des départements reste stable à 26,9 milliards d'euros à périmètre constant. La TVA des régions progresse de 128 millions d'euros par rapport à 2019. Les dotations de soutien à l'investissement local sont maintenues à un niveau historique de près de 2 milliards d'euros, soit une augmentation de près d'un milliard d'euros depuis 2014.

Le montant du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) évalué à 6 milliards d'euros est en augmentation de 351 millions d'euros par rapport à 2019. Une augmentation du FCTVA qui s'explique principalement par l'effet du cycle électoral et la reprise de l'investissement des collectivités locales.

4 - Soutien de l'Etat à l'investissement local

La dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) a été créée en 2016.

Le montant de 570 millions d'€ de 2019 est reconduit en 2020 (615 millions d'€ en 2018 et 816 M€ en 2017). Elle est consacrée :

- A de grandes priorités d'investissement identiques à l'année passée auxquelles s'ajoutent les bâtiments scolaires pour permettre aux communes en REP+ de financer les investissements nécessaires au dédoublement des classes de CP et CE1.
- Au financement des contrats de ruralité

La DETR est stable à 1 046 millions € en 2020.

5 – Maintien du même niveau de péréquation :

⇒ Péréquation verticale :

Côté péréquation, les choix effectués dans le budget 2019 sont reconduits : les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) augmentent chacune de 90 millions d'euros. On notera également l'abondement de 10 millions d'euros en faveur de la "dotation élu local" (de 65 millions en 2019 à 75 millions en 2020). Il s'agit de financer les mesures du projet de loi "Engagement et proximité" qui vont bénéficier aux petites communes.

Un geste qui sera certainement apprécié, mais qui ne fera sans doute pas oublier la nouvelle réduction des "variables d'ajustement".

Une opération qui pour la première fois passera par une amputation de la compensation de la réforme du versement transport. Cette ressource allouée au bloc communal doit baisser quasiment de moitié (de 91 millions en 2019 à 48 millions en 2020).

De leur côté, les régions vont devoir renoncer à 55 millions d'euros de dotations, dont 35 millions d'euros au titre de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP). Face à la probable grogne des élus locaux, le gouvernement pourra se prévaloir que le montant de la minoration des variables d'ajustement (120 millions) est l'un des plus faibles de ces dernières années (159 millions en 2018 et 293 millions en 2017).

⇒ Péréquation horizontale :

Le FPIC assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

La CCPV jusqu'à présent n'est ni contributrice, ni bénéficiaire.

B – Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

Le 7 octobre dernier, la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale a décidé de revaloriser de 0,9% les bases locatives alors que le gel de la revalorisation était proposé par le gouvernement.

Pour mémoire, le taux 2019 était celui de l'inflation constatée entre novembre 2017 et novembre 2018, soit 2,2 %, et était pour 2018 de 1,24% et pour 2017 de 0,4%.

III – Orientations budgétaires spécifiques à la CCPV

1. Situation de la collectivité

Compte Administratif 2019

L'exercice 2019 n'étant pas clôturé, le Compte Administratif a fait l'objet d'une estimation qui fait ressortir les résultats suivants :

EXCEDENT total (regroupant fonctionnement et investissement) hors reste à réaliser
= 1 157 997 € (+ 75 497 € par rapport à 2018, soit +6,97 %)

EXCEDENT total avec les RAR d'investissement
= 1 553 915 €

Indicateurs :

- Pour la première fois depuis les 5 dernières années, les ressources de l'exercice ont couvert les dépenses de l'exercice sans recours à l'emprunt et sans impacter le fonds de roulement. Le fonds de roulement se trouve même être conforté de + 75 497 €.
- Cette situation s'explique principalement par :
 - o Une baisse significative des charges de gestion par rapport à 2018 (- 439 000 €, soit - 3,61%), emmenée par une baisse des charges de gestion courantes (il faut rappeler qu'en 2018, l'étude de conteneurisation avait pesé lourd (365 000 €) et celle-ci n'a évidemment pas été reconduite en 2019), à laquelle s'ajoute une baisse des charges de personnels (-210 000 € liés à des décalages de recrutements (DST, Directeur de l'Aménagement), décalage dans la mise en place de la RIFSEEP, et transfert des intervenants musicaux auprès de DMV (4mois)).
 - o Une augmentation des produits de gestion par rapport à 2018 (+ 389 500, soit + 2,84%), dont +300 000 € de produits fiscaux nouveaux
 - o Un niveau d'investissement plus contenu (1 838 000 € de dépenses d'équipement (y compris subventions d'équipement versées par la CCPV aux budgets annexes notamment)), contre 2 900 000 € en 2018. Il s'agit d'un retour à la quasi normalité après la fin du programme de renouvellement des conteneurs, même si 2019 est marquée par un transfert important des subventions aux budgets annexes qui transitent par le budget général (concerne plus de 1 000 000 € - ligne (8) dans le tableau ci-dessous).

PRINCIPALES HYPOTHESES		RETROSPECTIVE				
		Evol 2015/2014	Evol 2016/2015	Evol 2017/2016	Evol 2018/2017	Evol 2019/2018
EVOLUTION DES PRODUITS DE GESTION EN %		0,82%	-0,16%	7,44%	5,03%	2,84%
Ressources fiscales propres		4,88%	2,10%	55,63%	2,81%	1,65%
EVOLUTION DES CHARGES DE GESTION EN %		2,39%	-1,27%	8,10%	9,47%	-3,61%
Charges à caractère général		-1,24%	-10,62%	17,68%	26,41%	-11,69%
Charges de personnel		10,36%	0,94%	4,11%	-7,25%	-9,05%

		RETROSPECTIVE (basée sur CA)						
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	
CAF BRUTE PREVISIONNELLE								
PRODUITS DE GESTION (1) DONT		Chap	12 093 771,80 €	12 193 228,20 €	12 173 475,95 €	13 078 733,72 €	13 736 177,22 €	14 125 677,87 €
Ressources fiscales propres		73	10 363 608,00 €	10 869 474,00 €	11 098 005,00 €	17 271 357,00 €	17 756 780,00 €	18 050 294,00 €
Ressources d'exploitation		13+70+75+76+77	418 791,55 €	458 110,13 €	413 686,04 €	462 993,82 €	344 834,03 €	546 836,13 €
Dotations et participations		74	1 797 286,25 €	1 351 558,07 €	1 147 698,91 €	2 909 306,90 €	3 130 445,14 €	2 702 032,28 €
Fiscalité reversée		014	485 914,00 €	485 914,00 €	485 914,00 €	7 564 924,00 €	7 495 881,95 €	7 173 484,54 €
CHARGES DE GESTION (2) DONT		Chap	10 194 079,08 €	10 437 466,17 €	10 304 708,22 €	11 138 963,88 €	12 194 324,36 €	11 754 442,31 €
Charges à caractère général		011	4 035 478,20 €	3 985 602,60 €	3 562 295,71 €	4 192 120,31 €	5 299 240,44 €	4 679 687,89 €
Charges de personnel		012	2 159 197,57 €	2 382 994,28 €	2 405 510,00 €	2 504 278,46 €	2 322 597,28 €	2 112 324,03 €
Subventions de fonctionnement		65	3 999 403,31 €	4 068 869,29 €	4 336 902,51 €	4 442 565,11 €	4 572 486,64 €	4 962 430,39 €
Autres charges de fonctionnement						- €		
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT (3)=(1)-(2)			1 899 692,72 €	1 755 762,03 €	1 868 767,73 €	1 939 769,84 €	1 541 852,86 €	2 371 235,56 €
Charges financières (4)		66	- 365 104,80 €	- 320 335,86 €	- 306 930,73 €	- 295 497,83 €	- 281 955,28 €	- 270 229,06 €
Charges exceptionnelles (5)		67	- 734 217,30 €	- 708 202,18 €	- 673 355,54 €	- 742 393,07 €	- 695 577,47 €	- 703 542,30 €
CAF BRUTE (6)=(3)+(4)+(5)			800 370,62 €	727 223,99 €	888 481,46 €	901 878,94 €	564 320,11 €	1 397 464,20 €
en % des produits de gestion			6,62%	5,96%	7,30%	6,90%	4,11%	9,89%
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS		RETROSPECTIVE (basée sur CA)						
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	
CAF Brute (1)			800 370,62 €	727 223,99 €	888 481,46 €	901 878,94 €	564 320,11 €	1 397 464,20 €
Remboursement capital emprunts (2)		16D	514 943,25 €	745 642,71 €	432 432,47 €	454 648,04 €	494 978,92 €	582 180,94 €
CAF NETTE (3)=(1)-(2)			285 427,37 €	18 418,72 €	456 048,99 €	447 230,90 €	69 341,19 €	815 283,26 €
FCTVA (4)			69 373,17 €	207 746,49 €	449 369,94 €	145 907,97 €	220 937,82 €	458 904,43 €
Subventions d'investissement reçues (5)		3+21R+23R+024	258 180,99 €	514 651,11 €	1 128 073,87 €	899 730,64 €	1 145 071,10 €	638 774,14 €
Financement propre disponible (6)=(3)+(4)+(5)			612 981,53 €	703 978,88 €	2 033 492,80 €	1 492 869,51 €	1 435 350,11 €	1 912 961,83 €
Dépenses d'équipement (inclus travaux en régie) (7)		20+21+23	1 273 807,48 €	1 250 417,70 €	2 544 624,04 €	1 365 080,57 €	2 588 735,77 €	458 295,10 €
Subventions d'équipement (inclus en nature) (8)		204+27	286 644,34 €	288 733,30 €	286 204,72 €	292 362,29 €	286 107,55 €	1 379 569,55 €
Besoin (-) ou capacité de financement (+) (9)=(6)-(7)-(8)			- 947 470,29 €	- 835 172,12 €	- 797 335,96 €	- 164 573,35 €	- 1 439 493,21 €	75 097,18 €
Emprunts nouveaux		16R	- €	812 209,40 €	713 000,00 €	- €	781 250,00 €	400,00 €
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) fonds de roulement			- 947 470,29 €	- 22 962,72 €	- 84 335,96 €	- 164 573,35 €	- 658 243,21 €	75 497,18 €
Fonds de roulement au Compte administratif			1 987 120,77 €	1 964 158,05 €	1 879 822,09 €	1 740 743,25 €	1 082 500,04 €	1 157 997,22 €
Evolution de la dette financière		16R-16D	- 514 943,25 €	66 566,69 €	280 567,53 €	- 454 648,04 €	286 271,08 €	- 581 780,94 €
Dette financière au 31 décembre		Dette - D16+R16	7 748 077,05 €	7 814 643,74 €	8 095 211,27 €	7 640 563,23 €	7 926 834,31 €	7 345 053,37 €
Capacité de désendettement en années (dette/CAF brute)		8 263 020,30 €	9,7	10,7	9,1	8,5	14,0	5,3

Un des éléments importants de ce Compte Administratif prévisionnel est que l'excédent brut de fonctionnement est envisagé à 2 300 000 € alors qu'il était plutôt d'une moyenne de 1 800 000 € au cours des 5 dernières années. C'est un indicateur intéressant du renforcement de la capacité dont dispose la CCPV d'assumer plus que

nécessaire l'évolution « au fil de l'eau » de ses charges de fonctionnement par la seule dynamique de ses ressources fiscales (rappelons-le, sans recourir à une augmentation des taux depuis 2015, et en subissant un manque à gagner de DGF de l'ordre de 600 000 €/an).

C'est également un indicateur important des nouvelles marges de manœuvre potentielles qui pourraient s'offrir à la CCPV si cette situation était amenée à se pérenniser (ce qui, nous le verrons dans les pages suivantes de prospective, semble être acquis).

Cette situation inédite a permis de dégager une capacité d'autofinancement nette élevée (815 000 €, contre 69 000 € en 2018) ce qui a permis de couvrir les reliquats de dépenses d'équipement de l'exercice (déductions faites des subventions et FCTVA) sans recourir à l'emprunt. Un reliquat de 75 000 € vient de plus conforter le fonds de roulement comme indiqué précédemment.

A noter toutefois que l'investissement important prévu en 2019 qui concernait l'extension du Gymnase de Betz (1 400 000 €) est reporté sur 2020. Il devrait nécessiter en 2020 un emprunt de 510 000 € auquel s'ajoutera l'emprunt de 620 000 € dédié au renouvellement des conteneurs qui n'a pas été réalisé en 2019, la CCPV ayant eu la trésorerie suffisante pour le décaler dans le temps (emprunts inscrits en quasi-totalité en restes à réaliser).

L'encours de dette du budget général baisse donc temporairement à 7 345 053 €, ce qui, divisé par la capacité d'autofinancement brut de l'exercice, présente un ratio de désendettement de 5,3 ans (valeur la plus basse des 6 dernières années).

CC DU PAYS DE VALOIS

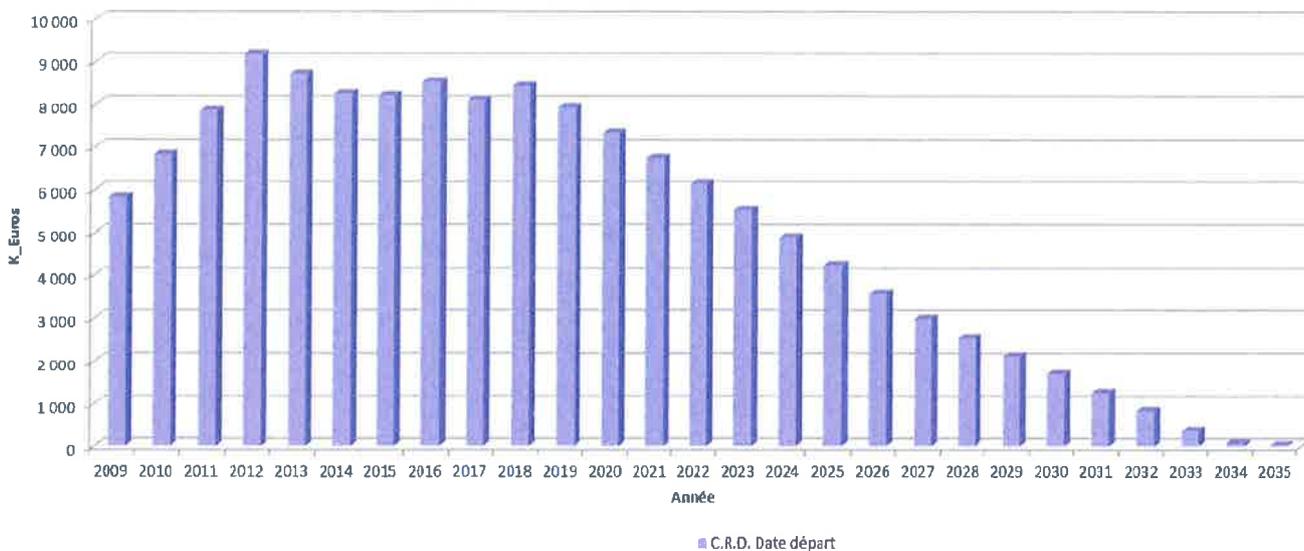
Analyse au 01/01/2009



EXTINCTION DE LA DETTE

Toutes Banques Budgets: PRINCIPAL

C.R.D. Date départ



Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
C.R.D. Date départ	5 831	6 826	7 667	9 171	8 721	8 244	8 206	8 527	8 095	8 421	7 928	7 344	6 745	6 137	5 524	4 892	4 244	3 576	2 978

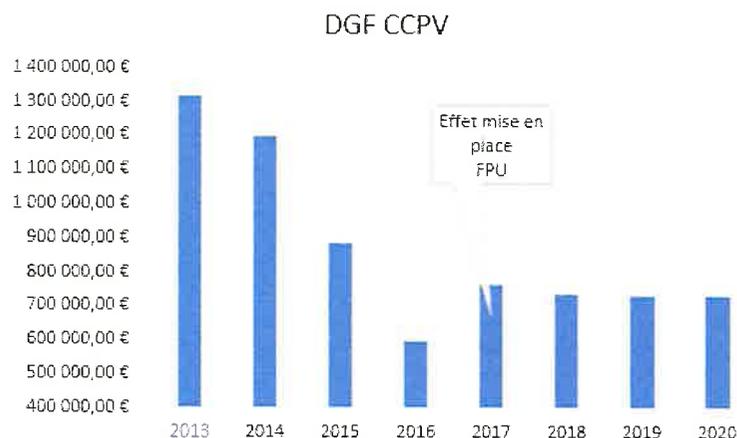
2. Tendances budgétaires et grandes orientations CCPV

Comme chaque année, le débat d'orientations budgétaires s'appuie sur une rétrospective de 5 à 6 exercices comptables (Au vu des comptes administratifs 2014-2019 du Budget Général) et sur une évaluation prospective de 3 exercices (2020 à 2022).

Pour tenir compte des remarques formulées par la Chambre Régionale des Comptes, la nouvelle présentation initiée l'an dernier est reconduite cette année. Elle intègre la détermination des possibilités d'investissement de la CCPV dans les années à venir.

Éléments de contexte :

1 - En début de mandat (2014), l'Etat a engagé une démarche de redressement des finances publiques qui a conduit les collectivités territoriales à supporter des baisses significatives de DGF.



2 - En parallèle, le législateur a graduellement imposé, par l'apport des lois MAPTAM et NOTRe, un renforcement des champs de compétences dévolus à la Communauté de Communes (Tourisme, Aire d'Accueil des Gens du Voyage, Zones d'activité économiques, GEMAPI, ...) et la CCPV a dû assumer la prise en charge sans compensation d'un service jusque-là pris en charge par l'Etat : le Service des Autorisations du Droit du Sol (ADS). S'y sont adjoints des projets conséquents tels que le développement des zones d'activité économique, les travaux de remise en état du Gymnase Gérard de Nerval suite à incendie, les travaux d'aménagement de la voie verte, et la modification des modalités de collecte des ordures ménagères avec le renouvellement intégral des conteneurs.

Les implications de l'intercommunalité se sont également renforcées dans le domaine de l'eau avec la conduite d'une étude particulièrement utile pour la prise des compétences Eau et Assainissement dans les années à venir, dans le domaine culturel avec la création de l'Etablissement « Danse et Musique en Valois », ou bien encore dans le domaine de la mutualisation avec la création d'un service dédié « Aide aux Communes » notamment.

3 – Pour faire face à ces éléments qui au fil des ans ont révélés des incidences financières notables, le Conseil Communautaire a pris un certains nombres de mesures destinées à éviter de compenser ces coûts par une augmentation des taux de fiscalité appliqués aux contribuables valoisien.

Concrètement, les mesures prises ont été les suivantes :

- 2015 : Seule augmentation du mandat des taux de fiscalité (+2% sur ménages et entreprises, + 3% sur TEOM) procurant 250 000 € de recettes fiscales supplémentaires
- 2016 : mise en place d'un plan d'économies qui dès la première année permet de dégager 166 000 € d'économies,
- 2017 : Mise en œuvre de la Fiscalité Professionnelle Unique

Mais plus important encore, le Conseil Communautaire a décidé de miser de manière conséquente sur le développement économique du territoire, partant du principe que l'arrivée d'entreprises nouvelles boosterait la dynamique des rentrées fiscales économiques, et que ces dernières seraient d'une ampleur suffisante pour supporter les dépenses nouvelles induites par ce qui vient d'être présenté.

Fin 2019, il est important d'indiquer que ce pari est en passe d'être gagné !

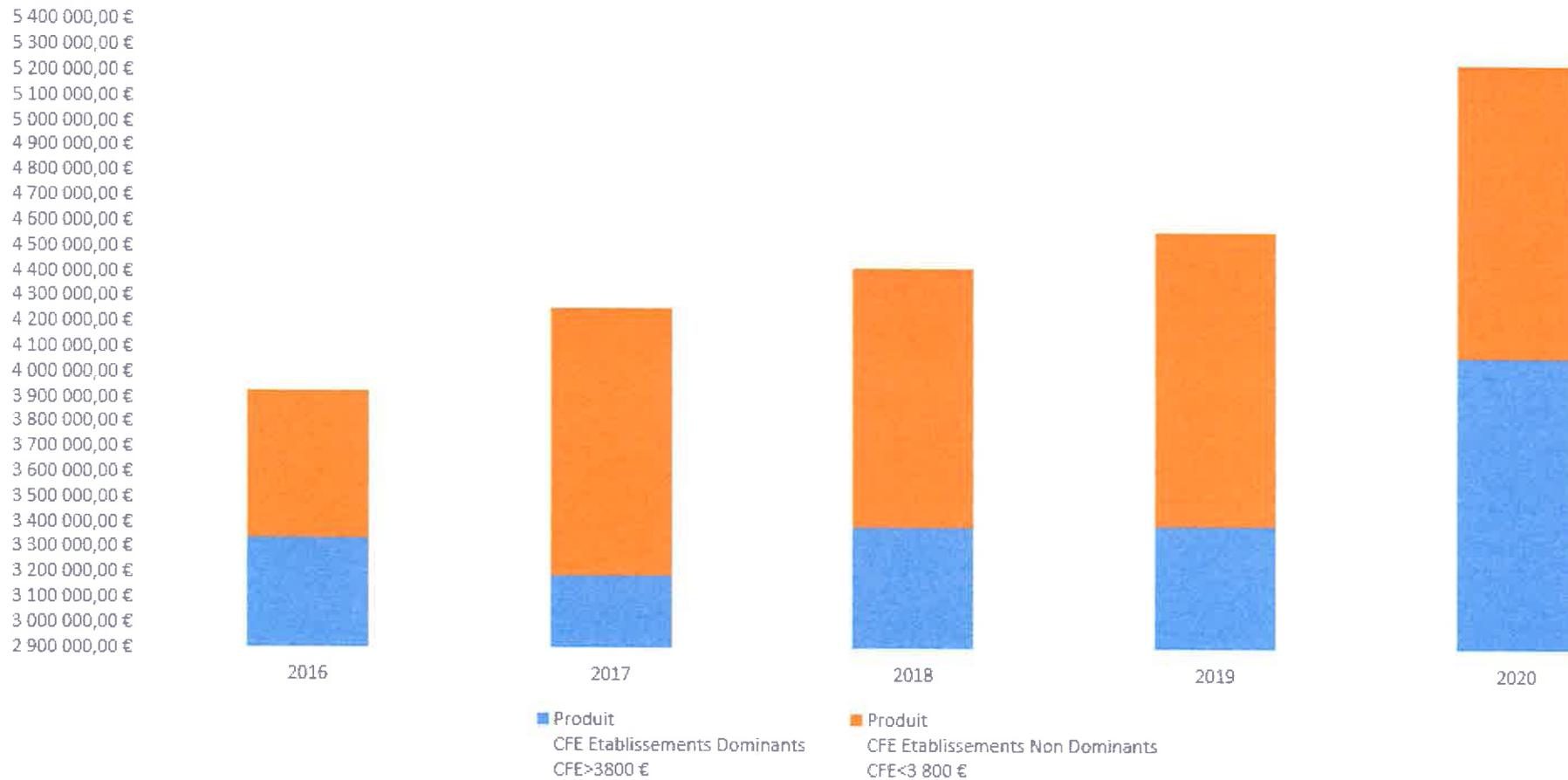
Il suffit pour cela de regarder la seule évolution des produits de contribution foncière des entreprises :

Evolution du produit de CFE à l'échelle de la CCPV

Années	Produit CFE Etablissements Dominants CFE>3800 €	Produit CFE Etablissements Non Dominants CFE<3 800 €	Produit Total
2016	3 341 513,00 €	588 604,00 €	3 930 117,00 €
2017	3 194 506,00 €	1 064 366,00 €	4 258 872,00 €
2018	3 389 645,00 €	1 032 745,00 €	4 422 390,00 €
2019	3 395 082,00 €	1 179 740,00 €	4 574 822,00 €
2020	4 070 865,00 €	1 179 740,00 €	5 250 605,00 €

Produit constaté ou notifié
Produit estimé

Evolution du produit de CFE à l'échelle de la CCPV



Ainsi, si on intègre les données connues pour 2020 (qui comprennent l'ouverture d'établissements dominants ou l'extension d'établissements existants sur les zones d'activité économique), la seule Contribution Foncière des Entreprises aura procuré plus de 1 000 000 € de ressources fiscales nouvelles à la CCPV en 5 ans.

Ces ressources fiscales issues du tissu économique, qui devraient s'amplifier dans les années à venir compte tenu des projets d'implantation en cours (sur Crépy en Valois, sur la future zone Silly-Plessis notamment), devraient être en mesure d'offrir des marges de manœuvre renouvelées à la CCPV.

Détermination des perspectives financières

En section de fonctionnement

1^{er} indicateur : Appréciation de l'évolution de l'excédent brut de fonctionnement

L'excédent brut de fonctionnement s'apprécie par soustraction des charges de gestion aux produits de gestion, pour chaque exercice concerné.

⇒ Les produits de gestion sont composés des éléments suivants :

- Les ressources fiscales (chap 73),
- Les ressources d'exploitation (Chap 13 : remboursements maladie, reprise du verre ; Chap 70, tickets concerts, locations instruments, .. ; Chap 75 loyers CAT et CSR, Chap 77 Remboursement d'assurance)
- Les dotations et participation (chap 74, DGF, contrat ruralité, compensation des réformes fiscales)
- On y retranche la fiscalité reversée (Chap 014, les attributions de compensation que la CCPV verse aux communes et le FNGIR pour lequel la CCPV est contributrice)

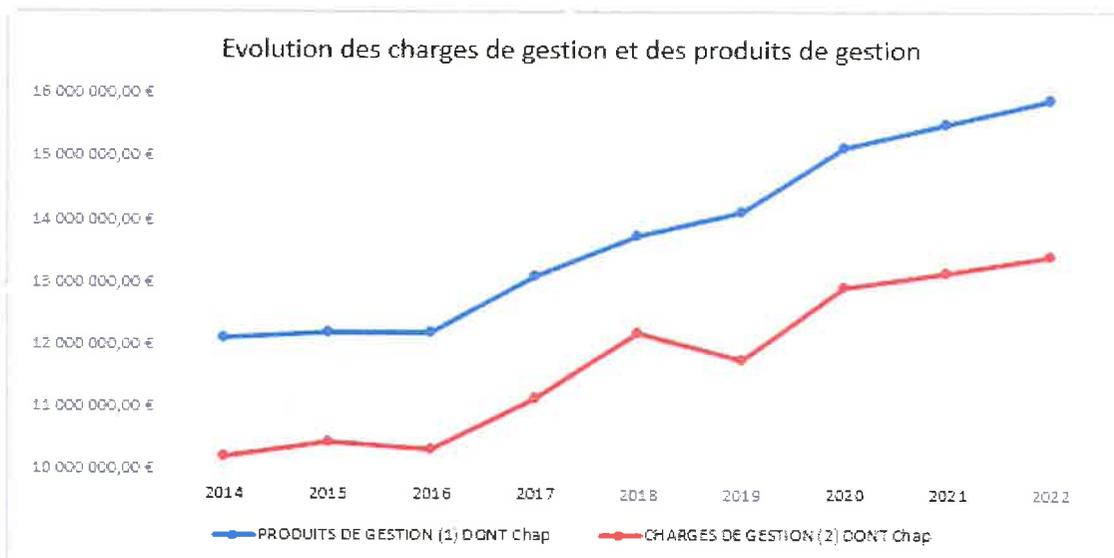
⇒ Les charges de gestion comprennent :

- Les charges à caractère général (chap 11 : collecte et traitement des OM, études, entretien des bâtiments, prestations de service diverses, fournitures, transport Centre Aquatique, ...)
- Les charges de personnels (chap 12)
- Les contributions et subventions aux organismes extérieurs (Chap 65 : SDIS, SMDO, Subventions associations)

CAF BRUTE PREVISIONNELLE		RETROSPECTIVE (basée sur CA)						PROSPECTIVE (basée sur BP)		
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
PRODUITS DE GESTION (1) DONT	Chap	12 093 771,80 €	12 193 228,20 €	12 173 475,95 €	13 078 733,72 €	13 736 177,22 €	14 125 677,87 €	15 136 255,35 €	15 510 761,23 €	15 892 757,23 €
Ressources fiscales propres	73	10 363 608,00 €	10 869 474,00 €	11 098 005,00 €	17 271 357,00 €	17 756 780,00 €	18 050 294,00 €	18 725 294,00 €	19 099 799,88 €	19 481 795,88 €
Ressources d'exploitation	113+70+75+76+77	418 791,55 €	458 110,13 €	413 686,04 €	462 993,82 €	344 834,03 €	546 836,13 €	441 792,00 €	441 792,00 €	441 792,00 €
Dotations et participations	74	1 797 286,25 €	1 351 558,07 €	1 147 698,91 €	2 909 306,90 €	3 130 445,14 €	2 702 032,28 €	3 142 683,35 €	3 142 683,35 €	3 142 683,35 €
Fiscalité reversée	014	- 485 914,00 €	- 485 914,00 €	- 485 914,00 €	- 7 564 924,00 €	- 7 495 881,95 €	- 7 173 484,54 €	- 7 173 514,00 €	- 7 173 514,00 €	- 7 173 514,00 €
CHARGES DE GESTION (2) DONT	Chap	10 194 079,08 €	10 437 466,17 €	10 304 708,22 €	11 138 963,88 €	12 194 324,36 €	11 754 442,31 €	12 902 172,42 €	13 156 798,02 €	13 416 633,71 €
Charges à caractère général	011	4 035 478,20 €	3 985 602,60 €	3 562 295,71 €	4 192 120,31 €	5 299 240,44 €	4 679 687,89 €	5 428 096,92 €	5 525 802,66 €	5 625 267,11 €
Charges de personnel	012	2 159 197,57 €	2 382 994,28 €	2 405 510,00 €	2 504 278,46 €	2 322 597,28 €	2 112 324,03 €	2 238 650,00 €	2 301 332,20 €	2 365 769,50 €
Subventions de fonctionnement	65	3 999 403,31 €	4 068 869,29 €	4 336 902,51 €	4 442 565,11 €	4 572 486,64 €	4 962 430,39 €	5 235 425,50 €	5 329 663,16 €	5 425 597,10 €
Autres charges de fonctionnement					- €					
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT (3)=(1)-(2)		1 899 692,72 €	1 755 762,03 €	1 868 767,73 €	1 939 769,84 €	1 541 852,86 €	2 371 235,56 €	2 234 082,93 €	2 353 963,21 €	2 476 123,52 €

L'évolution constatée des produits et charges de gestion sur les Comptes Administratifs 2014-2019 est reprise dans le tableau ci-dessus (en orange). Des pourcentages d'évolution ont été dégagés et permettent d'apprécier les années à venir (2020 étant calculé au réel au regard de la préparation budgétaire en cours au Pôle Finances de la CCPV)

PRINCIPALES HYPOTHESES	RETROSPECTIVE (basée sur CA)					PROSPECTIVE (basée sur BP)		
	Evol 2015/2014	Evol 2016/2015	Evol 2017/2016	Evol 2018/2017	Evol 2019/2018	Evol 2020/2019	Evol 2021/2020	Evol 2022/2021
EVOLUTION DES PRODUITS DE GESTION EN %	0,82%	-0,16%	7,44%	5,03%	2,84%	7,15%	2,47%	2,46%
Ressources fiscales propres	4,88%	2,10%	55,63%	2,81%	1,65%	3,74%	2,00%	2,00%
EVOLUTION DES CHARGES DE GESTION EN %	2,39%	-1,27%	8,10%	9,47%	-3,61%	9,76%	1,97%	1,97%
Charges à caractère général	-1,24%	-10,62%	17,68%	26,41%	-11,69%	15,99%	1,80%	1,80%
Charges de personnel	10,36%	0,94%	4,11%	-7,25%	-9,05%	5,98%	2,80%	2,80%



On constate que l'effet ciseau (charges de gestion qui progressent plus vite que les produits de gestion) s'inverse significativement à partir de 2019 alors qu'il s'accroît sur les années précédentes.

Une évolution salubre de situation directement liée à l'arrivée de ressources fiscales économiques nouvelles

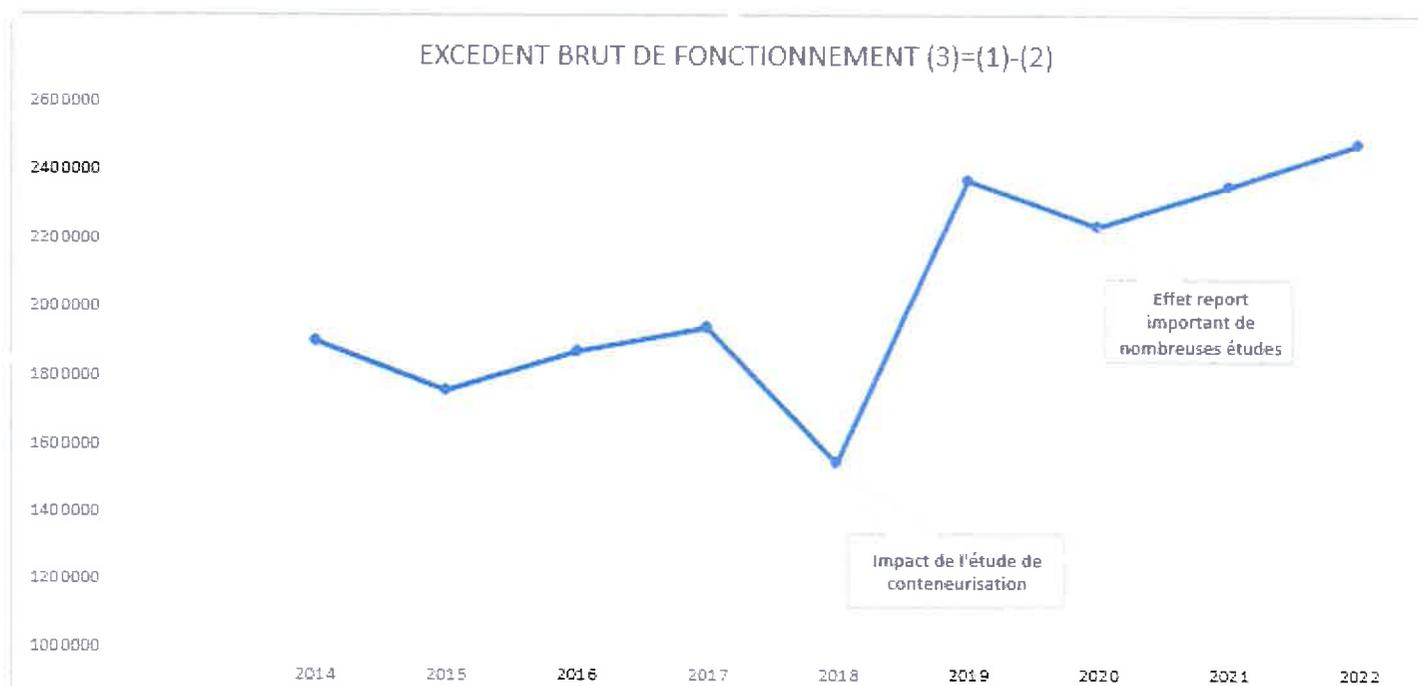
S'agissant des bases fiscales, les simulations sont réalisées de la manière suivante pour intégrer une certaine prudence :

- 2020 : Reconduction du produit fiscal identique au perçu en 2019 (taxes ménages (y compris TEOM) et entreprises), augmenté des 675 000 € de ressources fiscales de Contribution Foncière des Entreprises indiquées par les services fiscaux pour 2020 (présenté précédemment)
- 2021 et 2022 : augmentation du produit fiscal global de +2% chaque année

Les autres composantes des produits de gestion (DGF, etc) sont reconduits à l'identique de 2019 pour les années suivantes.

S'agissant des charges de gestion, les estimations 2020 connaissent une évolution brute (hors subventions) de 9,76 % en 2020 (de CA à BP, mais -2% de BP19 à BP20), emportées par les réinscriptions des projets d'étude en cours de réalisation (GEMAPI (220 926 €) ; Eau (transfert comp., zonage, étude géo. Gergogne, MOE, BAC, AEP, relevé topo. Forage essai Gergogne,... (395 635 €) ; Diag Tourisme (64 464 €) ; PCAET (84 525 €) ; Parc Sculptures (36 000 €) ; ... pour un total réinscrit de 805 612 €. Les charges de gestion se stabilisent ensuite à + 2% en simulation, à périmètre d'implication inchangé.

Ces simulations permettent d'apprécier l'évolution suivante de l'excédent brut de fonctionnement (Produits de gestion – charges de gestion) :



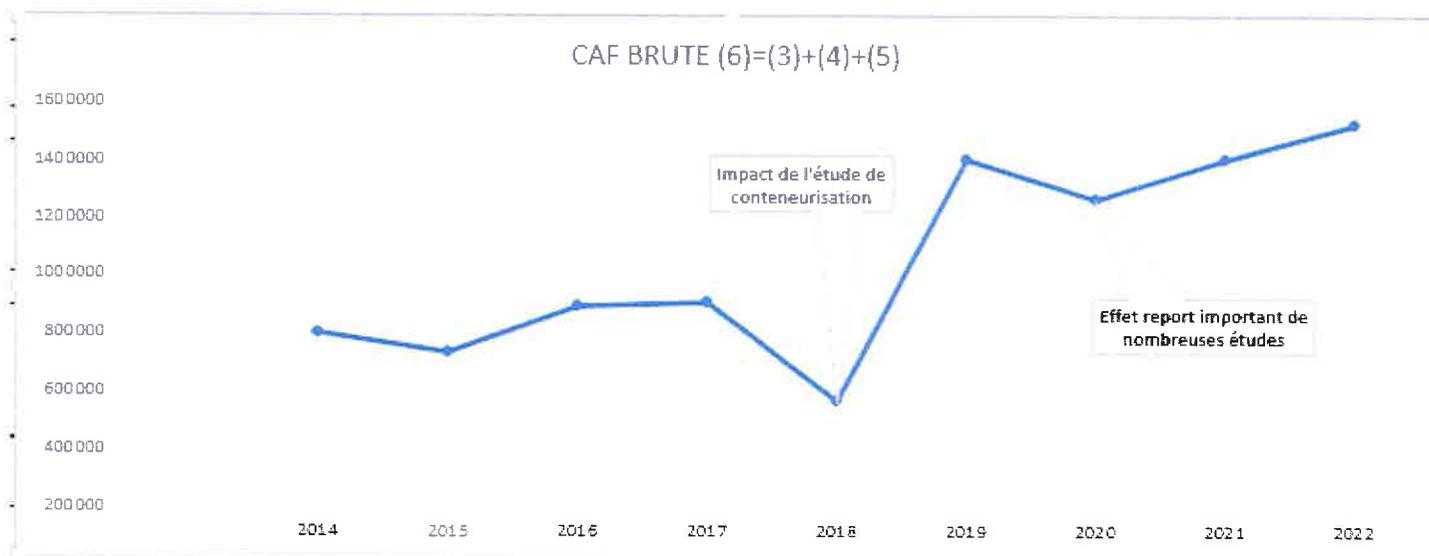
2^{ème} indicateur : la Capacité d'Autofinancement Brute (CAF brute)

L'évolution de ces excédents bruts de fonctionnement doit être corrigée par la déduction de charges financières (chap 66 intérêts d'emprunt de l'exercice) et de charges exceptionnelles (Chap 67 ; subvention d'équilibre pour le Centre Aquatique, Subvention d'équilibre aux budgets annexes), afin de déterminer un indicateur important de cette prospective : la Capacité d'Autofinancement Brute.

CAF BRUTE PREVISIONNELLE		RETROSPECTIVE (basée sur CA)						PROSPECTIVE (basée sur BP)		
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT (3)=(1)-(2)		1 899 692,72 €	1 755 762,03 €	1 868 767,73 €	1 939 769,84 €	1 541 852,86 €	2 371 235,56 €	2 234 082,93 €	2 353 963,21 €	2 476 123,52 €
Charges financières (4)	66	- 365 104,80 €	- 320 335,86 €	- 306 930,73 €	- 295 497,83 €	- 281 955,28 €	- 270 229,06 €	- 267 300,00 €	- 253 000,00 €	- 253 000,00 €
Charges exceptionnelles (5)	67	- 734 217,30 €	- 708 202,18 €	- 673 355,54 €	- 742 393,07 €	- 695 577,47 €	- 703 542,30 €	- 704 233,00 €	- 700 000,00 €	- 700 000,00 €
CAF BRUTE (6)=(3)+(4)+(5)		800 370,62 €	727 223,99 €	888 481,46 €	901 878,94 €	564 320,11 €	1 397 464,20 €	1 262 549,93 €	1 400 963,21 €	1 523 123,52 €
en % des produits de gestion		6,62%	5,96%	7,30%	6,90%	4,11%	9,89%	8,34%	9,03%	9,58%

Il est constaté en 2019 une augmentation significative de la CAF brute contrairement à ce qui avait été évoqué l'an dernier. En effet, le reversement au budget annexe de la Zone d'activité de Crépy en Valois de la subvention « Contrat de ruralité » perçue en 2018 sur le budget général, pour l'implantation du Centre d'Etude Kubota, a pu transiter par la section d'investissement (dépense) du budget général vers le budget annexe (recette), sans grever la section de fonctionnement comme envisagé au départ.

Cette situation d'amélioration se confirme sur les années suivantes, la CAF brute restant à un niveau compris entre 1 200 000 € et 1 500 000 € dans ces simulations, soit une augmentation significative si on considère qu'elle oscillait de 564 000 € à 900 000 € de 2014 à 2018.



Cette progression significative résulte une nouvelle fois du fait que les charges de fonctionnement de la CCPV ont une progression inférieure à celle des recettes de fonctionnement à compter de 2019.

Cette capacité d'autofinancement brute de la collectivité permet d'appréhender les capacités de la collectivité à investir (sur ses fonds propres, sans recourir à l'emprunt). C'est également cette CAF Brute qui détermine les capacités de la collectivité à emprunter (si l'opération Encours de dette / CAF brute donne un résultat supérieur à 10 ans plus de trois ans de suite, un seuil d'alerte est franchi et les banques consentent moins volontiers les emprunts) .Il est donc à présent proposé d'apprécier l'évolution de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
060-24600871-20191217-19-112-Conseil-
DE
Date de télétransmission : 18/12/2019
Date de réception préfecture : 18/12/2019

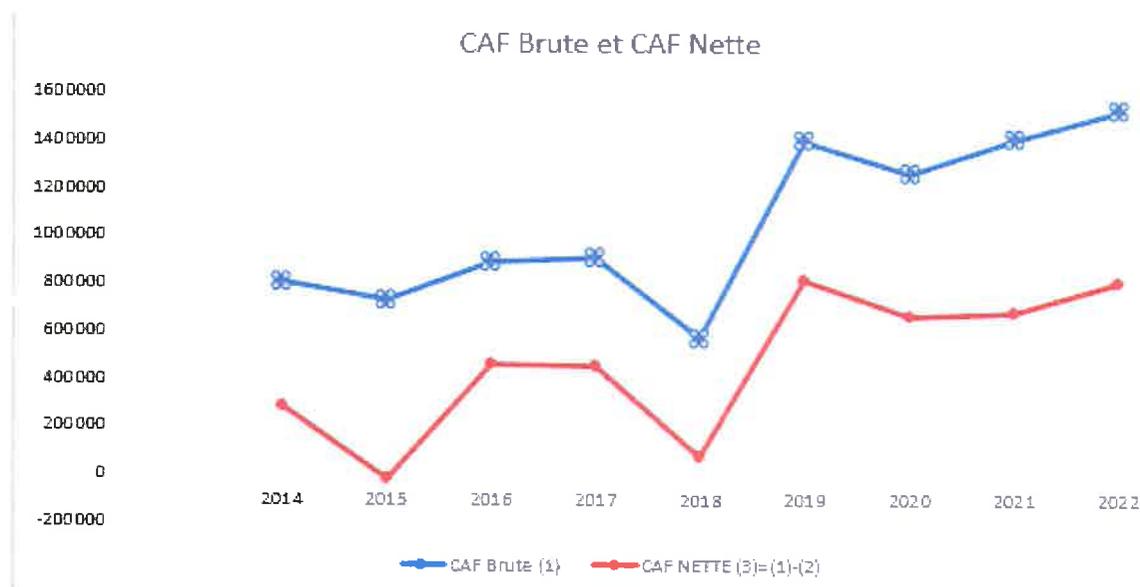
En section d'investissement

Si la Capacité d'Autofinancement Brute est un indicateur intéressant de la capacité de la collectivité à investir sans recourir à l'emprunt, il faut savoir que cette CAF brute doit prioritairement être affectée au remboursement du capital de la dette de la collectivité.

Déduction faite de ce dernier, c'est donc la CAF nette qui permet réellement de mesurer la capacité de la collectivité à investir sur ses fonds propres :

3^{ème} indicateur : la Capacité d'Autofinancement Nette (CAF nette)

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS		RETROSPECTIVE (basée sur CA)					PROSPECTIVE (basée sur BP)			
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CAF Brute (1)		800 370,62 €	727 223,99 €	888 481,46 €	901 878,94 €	564 320,11 €	1 397 464,20 €	1 262 549,93 €	1 400 963,21 €	1 523 123,52 €
Remboursement capital emprunts (2)	16D	514 943,25 €	745 642,71 €	432 432,47 €	454 648,04 €	494 978,92 €	582 180,94 €	605 400,00 €	720 000,00 €	720 000,00 €
CAF NETTE (3)=(1)-(2)		285 427,37 €	- 18 418,72 €	456 048,99 €	447 230,90 €	69 341,19 €	815 283,26 €	657 149,93 €	680 963,21 €	803 123,52 €



Il est rappelé qu'en 2018, la capacité d'autofinancement nette de la CCPV a été pratiquement nulle (69 300 €) du fait de la réalisation de l'étude de conteneurisation qui a pesé sur la section de fonctionnement (365 000 € de charges de gestion spécifiques pour 2018). A compter de 2020, on s'attend à une progression de la CAF nette de l'ordre de 150 000 € sur 3 ans pour culminer à 800 000 € en année 2022.

A noter que la progression de la CAF nette subit un effet de tassement au regard de la progression de la CAF brute, en lien avec le remboursement spécifique des emprunts contractualisés pour le remplacement des conteneurs à déchets ménagers (total emprunté de 1 400 000 € pour les conteneurs sur une dette totale fin 2020 de 7 870 000€). Ces emprunts de 8 ans dédiés aux conteneurs représentent un remboursement annuel en capital de 100 000 € (en 2020) et 145 000 € (à compter de 2021) sur un capital annuel total remboursé de 605 000 € en 2020 et 720 000 € à compter de 2020.

4^{ème} indicateur : Investissements réalisés et capacité d'investissement à venir

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS		RETROSPECTIVE (basée sur CA)					PROSPECTIVE (basée sur BP)			
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'équipement (inclus travaux en régie) (7)	20+21+23	1 273 807,48 €	1 250 417,70 €	2 544 624,04 €	1 365 080,57 €	2 588 735,77 €	458 295,10 €	2 297 019,43 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Subventions d'équipement (inclus en nature) (8)	204+27	286 644,34 €	288 733,30 €	286 204,72 €	292 362,29 €	286 107,55 €	1 379 569,55 €	266 982,72 €	80 000,00 €	80 000,00 €

Au cours des 6 derniers exercices, la CCPV a dû faire face à deux types de dépenses d'investissement :

- Les dépenses d'équipement qui lui sont propres (Chap 20 + 21 +23 : travaux de réhabilitation du Gymnase Gérard de Nerval, réalisation de la voie verte, travaux d'aménagement de l'Hôtel Communautaire, réalisation de l'Etude SCoT, renouvellement des conteneurs à déchets) pour un coût annuel moyen brut (hors FCTVA et subventions) de 1 600 000 € TTC (période 2014 à 2019).
- Les subventions d'équipement versées par la CCPV (Chap 204). La CCPV était liée par convention au Département de l'Oise pour participer aux réhabilitations des collèges implantés sur son territoire. La dépense correspondante était de 286 000 € par an, financée chaque année depuis 2005 sur ses fonds propres. Cette convention a pris fin au terme de l'exercice 2019, donnant à la CCPV à compter de 2020 une capacité d'investissement augmentée. Ne subsisteront en 2020 que les fonds de concours reversés par la CCPV aux communes membres en lien avec le Pacte Financier (30 000 €) ainsi que le fonds de concours versé à la Commune de Lagny pour la rénovation en zone d'activité de la rue de Baranfosse (100 000 € ; lien avec réalisation d'un giratoire sur RN330), et les soldes de subventions à percevoir à reverser aux budgets annexes de développement économique (165 000 €).

A compter de 2021, il n'y a plus que les fonds de concours versés aux communes dans le cadre du Pacte Financier (les 30 000 € sont remplacés par 80 000 € suite à l'augmentation significative des ressources fiscales issues du milieu économique). Considérant que l'enveloppe « fonds de concours » du Pacte Financier ne représente que 50 % des fonds versés par la CCPV dans ce Pacte, celui-ci devrait d'ici 2 ans être porté à 160 000 € (rappelons qu'il était de 54 000 € en 2018, soit + 196 % en 3 ans).

Pour 2020, les dépenses d'équipements brutes (hors déduction des subventions et FCTVA) sont inscrites à hauteur de 2 300 000 € TTC, dont 1 609 000 € TTC pour l'extension et la réhabilitation du gymnase de Betz, 97 000 € comprenant les restes à réaliser sur l'aménagement de la voie verte et le renforcement de mobilier sur le site, 115 000 € pour l'aménagement d'un local technique le long de la voie verte et l'achat de matériel d'entretien de la voie, 114 000 € de reste à réaliser sur des frais d'études de développement

Accusé de réception en préfecture
 DE
 060-246000871-20191217-19-112-Conseil-
 Date de télétransmission : 18/12/2019
 Date de réception en préfecture : 18/12/2019

économique, 60 000 € pour des rachats de conteneurs à déchets et de bennes à verre, et le solde pour des renouvellements de véhicules, matériels, mobiliers, etc sur le centre aquatique et les gymnases).

A compter de 2021, aucune opération d'investissement n'étant pour l'heure programmée, un crédit de 150 000 € (net de subventions) est intégré à la prospective pour faire face aux besoins courants de l'EPCI (amélioration des bâtiments, renouvellement de véhicules, mobilier, informatique).

5^{ème} indicateur : Mise en relation de la CAF Nette et des recettes d'investissement au regard des dépenses d'investissement, et impact sur le fonds de roulement

		RETROSPECTIVE (basée sur CA)						PROSPECTIVE (basée sur BP)		
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS										
Dépenses d'équipement (inclus travaux en régie) (7)	20+21+23	1 273 807,48 €	1 250 417,70 €	2 544 624,04 €	1 365 080,57 €	2 588 735,77 €	458 295,10 €	2 297 019,43 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Subventions d'équipement (inclus en nature) (8)	204+27	286 644,34 €	288 733,30 €	286 204,72 €	292 362,29 €	286 107,55 €	1 379 569,55 €	266 982,72 €	80 000,00 €	80 000,00 €
Besoin (-) ou capacité de financement (+) (9)=(6)-(7)-(8)		- 947 470,29 €	- 835 172,12 €	- 797 335,96 €	- 164 573,35 €	- 1 439 493,21 €	75 097,18 €	- 459 244,78 €	475 569,21 €	597 729,52 €
Emprunts nouveaux	16R	- €	812 209,40 €	713 000,00 €	- €	781 250,00 €	400,00 €	1 130 100,00 €		
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) fonds de roulement		- 947 470,29 €	- 22 962,72 €	- 84 335,96 €	- 164 573,35 €	- 658 243,21 €	75 497,18 €	670 855,22 €	475 569,21 €	597 729,52 €
Fonds de roulement au Compte administratif		1 987 120,77 €	1 964 158,05 €	1 879 822,09 €	1 740 743,25 €	1 082 500,04 €	1 157 997,22 €	1 828 852,44 €	2 304 421,65 €	2 902 151,16 €
Evolution de la dette financière	16R-16D	- 514 943,25 €	66 566,69 €	280 567,53 €	- 454 648,04 €	286 271,08 €	- 581 780,94 €	524 700,00 €	- 720 000,00 €	- 720 000,00 €
Dette financière au 31 décembre	Dette - D16+R16	7 748 077,05 €	7 814 643,74 €	8 095 211,27 €	7 640 563,23 €	7 926 834,31 €	7 345 053,37 €	7 869 753,37 €	7 149 753,37 €	6 429 753,37 €
Capacité de désendettement en années (dette/CAF brute)	8 263 020,30 €	9,7	10,7	9,1	8,5	14,0	5,3	6,2	5,1	4,2

De 2014 à 2018, la CAF nette associée aux recettes d'investissement que constituent le FCTVA et les subventions n'ont pas suffi à couvrir les dépenses d'investissement (besoin de financement supplémentaire cumulé de 4 184 000 €, soit 837 000 € / an sur la période). Ce fut pour la première fois l'inverse en 2019 (+75 000 €) et ce sans recourir aux emprunts qui étaient prévus au budget (2^{ème} tranche d'emprunt pour le renouvellement des conteneurs (620 000€) et emprunt lié à la réhabilitation du gymnase de Betz (360 000 €).

En 2020, le besoin de financement est de 459 244 €, largement couvert par les emprunts de l'exercice (1 130 100 €, dont le report des 620 000 € pour les conteneurs et 510 000 € pour le gymnase de Betz suite à l'ouverture des offres qui se sont révélées plus onéreuses qu'initialement prévues).

Ainsi, de 2014 à 2020, la CCPV aura fait face à un besoin de financement cumulé de 4 568 000 € pour financer ses investissements, couverts partiellement par 3 437 000 € d'emprunt. **Le manque aura dû être financé en ponctionnant le fonds de roulement. C'était une démarche souhaitée, la CCPV faisant le pari que le fonds de roulement pourrait être reconstitué en fin de mandat avec l'arrivée de ressources fiscales supplémentaires issues notamment du milieu économique.**

Cette démarche affichée aura ainsi permis :

- 1) De limiter le recours à l'emprunt (de fin 2013 à fin 2020, l'encours de la dette devrait passer de 8 263 020 € à 7 869 753 €, soit -4,7 % (les emprunts nouveaux auront été sur le budget général inférieurs aux remboursements en capital des dettes contractées antérieurement).

Les emprunts sur la période sont les suivants :

- 2015 : Emprunt de 812 000 € / 335 000 € de refinancement de dette ; le solde pour 271 000 € pour l'Hôtel Communautaire et 206 000 € pour le Gymnase Nerval
- 2016 : Emprunt de 713 000 € pour la voie verte
- 2018 : Emprunt de 781 250 € pour l'achat des conteneurs
- 2020 : Programmation d'un emprunt de 1 130 100 € dont 620 000 € en deuxième tranche pour l'achat de conteneurs et 510 000 € pour l'extension du Gymnase de Betz

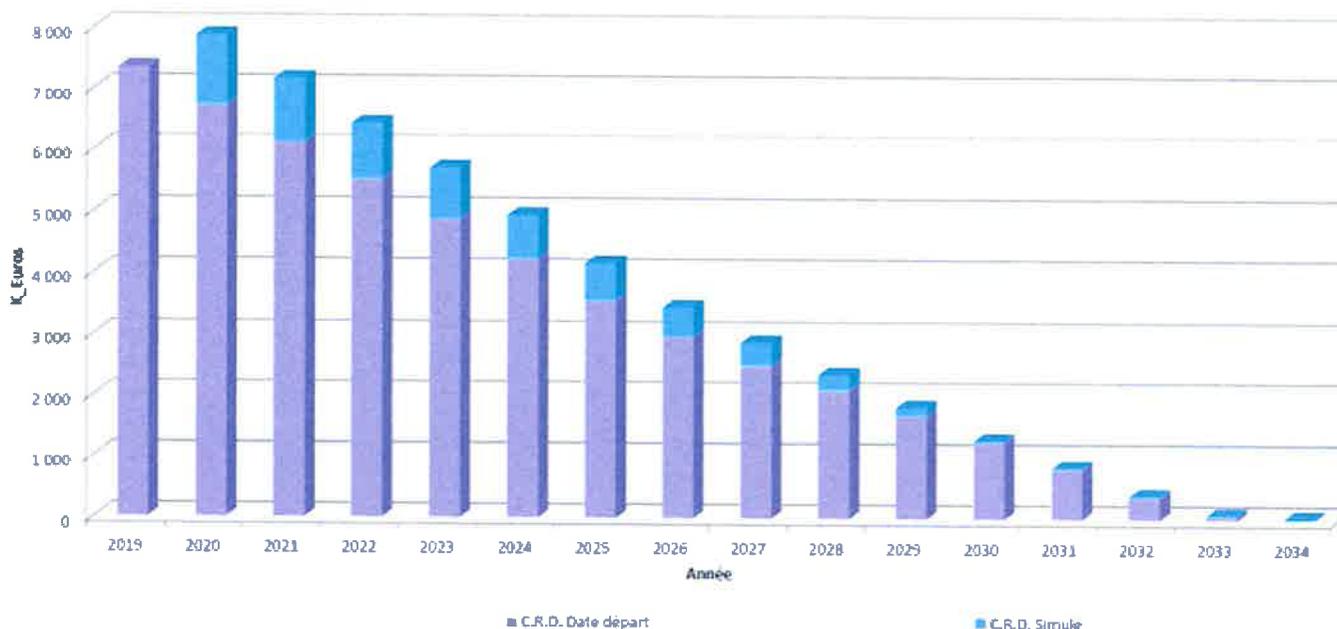
L'encours de dette qui en résulte est le suivant :

CC DU PAYS DE VALOIS

Analyse au 31/12/2019

EXTINCTION DE LA DETTE

Toutes Banques Budgets: PRINCIPAL



Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
C.R.D. Date départ	7 344	6 745	6 137	5 524	4 892	4 244	3 576	2 878	2 514	2 115	1 699	1 268	631	374	72	24
C.R.D. Simule		1 130	1 024	917	808	698	585	472	357	240	121					

A fin 2020, encours à 7 869 753 €, soit 142 € / hab.

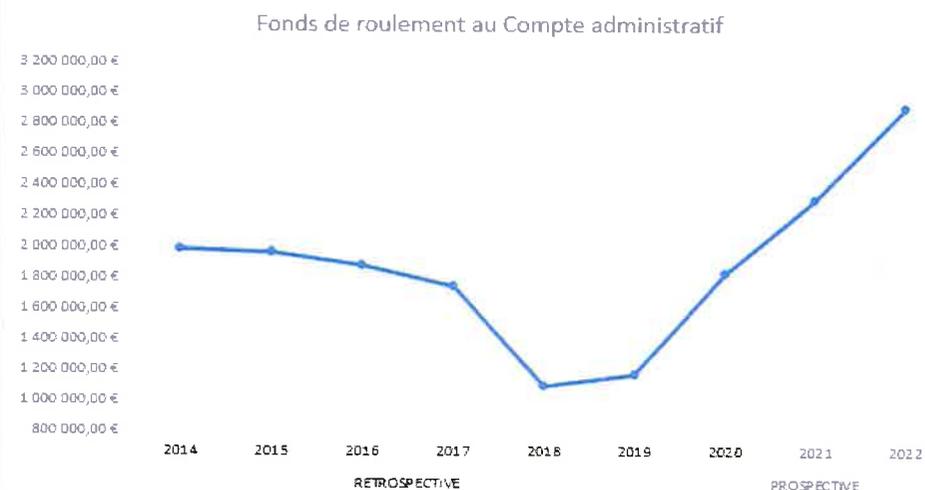
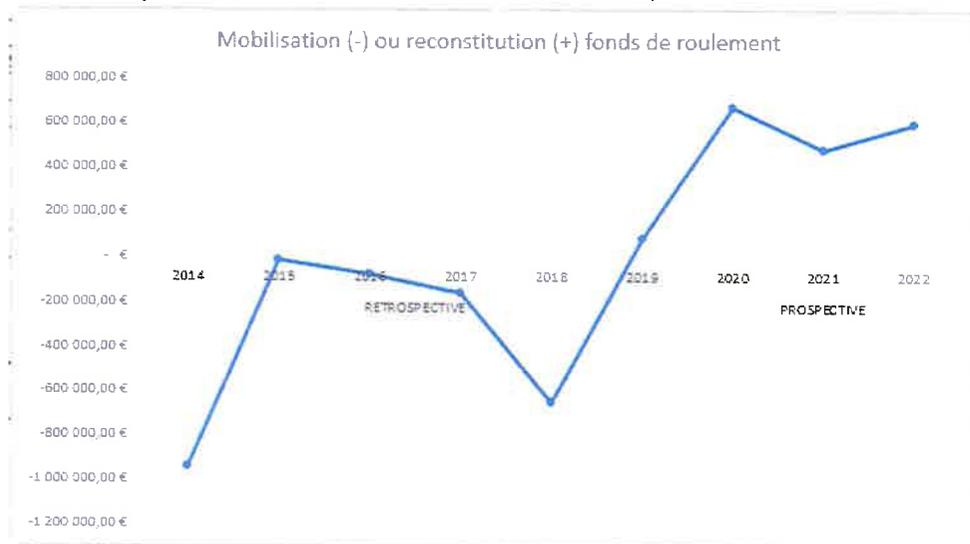
- 2) De limiter le recours aux augmentations de taux (unique augmentation en 2015, 2% sur les taxes ménages et entreprises, 3% sur la TEOM) et **aucune augmentation de taux n'est programmée dans la prospective**

Stratégie à définir face à cette situation nouvelle :

L'amélioration de la Capacité d'Autofinancement Nette que l'on pressentait arriver à moyen terme au cours des DOB des années précédentes est donc à présent une réalité.

Plusieurs choix s'offriront donc dans les années à venir quant à son utilisation :

- Ou permettre de solidifier le fonds de roulement,



- Ou permettre de financer de nouveaux projets d'investissement, (voir point suivant)
- Ou les deux en fixant une variable d'ajustement qui limite le recours à de nouveaux emprunts (Exemple : Ne pas dégrader la capacité de désendettement de 6,2 ans compter de 2020)(voir point suivant)

Accusé de réception en préfecture
060-246000871-20191217-19-112-Conseil-
DE
Date de télétransmission : 18/12/2019
Date de réception préfecture : 18/12/2019

6^{ème} indicateur : Détermination des possibilités d'investissement pour les années à venir

La présentation des indicateurs précédents permet de quantifier l'effort d'investissement potentiel qui pourrait être consenti pour les 3 années à venir. Sachant que pour 2020, année de renouvellement de l'Assemblée Communautaire, l'effort d'investissement envisagé résulte de reliquats d'opérations en cours, ou d'opérations déjà planifiées (voir détail en fin de page 19 / début de page 20) avec un emprunt envisagé de 1 130 100 €, seuls les exercices 2021 et 2022 présentent un réel intérêt en termes de quantification d'opérations d'investissement potentielles nouvelles.

Éléments pris en compte pour l'établissement de la simulation : Souhait du Bureau Communautaire

Réuni en séance le 21 novembre dernier, le Bureau communautaire a souhaité que la simulation d'effort d'investissement pour les années à venir permette de garantir :

- une capacité de désendettement qui au terme de la prospective avoisine les 5 ans (niveau semblable à 2019)
- qu'une partie de la CAF nette disponible soit affectée à l'amélioration du fonds de roulement (objectif d'atteindre les 2 000 000 €, semblable à 2014)

Résultat de la simulation :

Simulation sur investissement	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	PROSPECTIVE (basée sur BP)			
		2019	2020	2021	2022
2 Objectifs :	CAF Brute (1)	1 397 464,20 €	1 262 549,93 €	1 398 463,21 €	1 513 123,52 €
	Remboursement capital emprunts (2)	582 180,94 €	605 400,00 €	739 000,00 €	788 000,00 €
Imposer une limite plafond de capacité de désendettement qui avoisine 5 ans en 2022	CAF NETTE (3)=(1)-(2)	815 283,26 €	657 149,93 €	659 463,21 €	725 123,52 €
	FCTVA (4)	458 904,43 €	385 654,87 €	24 606,00 €	24 606,00 €
	Subventions d'investissement reçues (5)	638 774,14 €	1 061 952,57 €	- €	- €
	Financement propre disponible (6)=(3)+(4)+(5)	1 912 961,83 €	2 104 757,37 €	684 069,21 €	749 729,52 €
	Dépenses d'équipement (inclus travaux en régie) (7)	458 295,10 €	2 297 019,43 €	150 000,00 €	150 000,00 €
	Capacité d'investissement nouveau maximum (HT, net de subventions) (7*)		- €	600 000,00 €	1 000 000,00 €
	Pacte Fin. (enveloppe "fonds concours"), transf subv budg annex (8)	1 379 569,55 €	266 982,72 €	80 000,00 €	80 000,00 €
	Besoin (-) ou capacité de financement (+) (9)=(6)-(7)-(7*)-(8)	75 097,18 €	459 244,78 €	145 930,79 €	480 270,48 €
	Emprunts nouveaux	400,00 €	1 130 100,00 €	200 000,00 €	700 000,00 €
	Mobilisation (-) ou reconstitution (+) fonds de roulement	75 497,18 €	670 855,22 €	54 069,21 €	219 729,52 €
Reconstituer le fonds de roulement à 2 000 000 € en 3 ans (objectif 2022)	Fonds de roulement au Compte administratif	1 157 997,22 €	1 828 852,44 €	1 882 921,65 €	2 102 651,16 €
	Evolution de la dette financière	581 780,94 €	524 700,00 €	539 000,00 €	88 000,00 €
	Dette financière au 31 décembre	7 345 053,37 €	7 869 753,37 €	7 330 753,37 €	7 242 753,37 €
	Capacité de désendettement en années (dette/CAF brute)	5,3	6,2	5,2	4,8

Dans le tableau ci-dessus présenté, on constate que si la CCPV s'engage en 2021 sur un niveau d'investissement maximum présentant un « reste à charge de la collectivité » de 600 000 € (soit après déduction des subventions), avec un emprunt de 200 000 € en face, les objectifs de la simulation seraient respectés (abondement de 54 000 € dans le fonds de roulement, capacité de désendettement à 5,2 ans). *Dans cette simulation, un peu plus de 600 000 € d'autofinancement permettraient par ailleurs de couvrir les dépenses d'investissement « habituelles » de la CCPV (estimées à 150 000 €/ an dans la simulation + 80 000 € alimentant l'enveloppe « fonds de concours » du Pacte Financier) ainsi que 400 000 € de dépenses d'investissement nouvelles, évitant de recourir à l'emprunt pour celles-ci.*

En envisageant en supplément en 2022 un niveau d'investissement maximum présentant un « reste à charge de la collectivité » de 1 000 000 €, avec un emprunt de 700 000 € en face, les objectifs de la simulation demeureraient respectés (abondement de 219 000 € dans le fonds de roulement portant celui-ci à 2 100 000€, et capacité de désendettement à 4,8 ans). *Dans cette simulation, plus de 500 000 € d'autofinancement permettraient également de couvrir les dépenses d'investissement « habituelles » de la CCPV (estimées à 150 000 €/ an dans la simulation + 80 000 € alimentant l'enveloppe « fonds de concours » du Pacte Financier) ainsi que 300 000 € de dépenses d'investissement nouvelles, évitant de recourir à l'emprunt pour celles-ci.*

C'est donc 2 030 000 € d'emprunts nouveaux qui pourraient être envisagés sur 3 ans, sachant que les simulations opérées sont basées sur les éléments suivants :

- 2020 : Emprunt Gymnase Betz (510 000 € ; Taux 1% ; Durée 10 ans) / Emprunt Conteneurs (620 000 € ; Taux 1% ; Durée 8 ans)
- 2021 : Emprunt Nx Investissements (200 000 € ; Taux 1,5 % ; Durée 10 ans)
- 2022 : Emprunt Nx Investissements (700 000 € ; Taux 1,5 % ; Durée 10 ans)

A fin 2022, le niveau d'encours serait porté à 7 242 753 €, soit 129 € / hab (base 56 000 hab), contre 132 € / hab à fin 2019 (55 570 hab)(-2%).

Il s'agit d'une simulation d'investissement qui garantit une situation financière très saine pour la CCPV. Elle présuppose toutefois que l'ensemble des critères de simulations (augmentation de produits et charges de gestion pressenties pour les années à venir) soient respectés.

Accusé de réception en préfecture
060-24600871-20191217-19-112-Conseil-
DE
Date de télétransmission : 18/12/2019
Date de réception préfecture : 18/12/2019

Ces simulations offrent à la CCPV la possibilité d'appréhender l'avenir avec optimisme. Toutefois, le risque pourrait être grand que ces marges de manœuvre en passe d'être retrouvées s'épuisent rapidement dans des actions dispersées.

Afin d'éviter cet écueil, il semble opportun de préconiser que le prochain Conseil Communautaire, qui prendra place à compter d'avril 2020, procède à l'élaboration d'un nouveau Projet de Territoire. Cette démarche permettrait de prioriser les domaines d'actions qui pourraient être pris en charge ou renforcés par la CCPV, et qui constitueraient le socle de son développement pour le mandat à venir. Elle permettrait en outre de dimensionner l'effort financier qu'elle souhaiterait affecter à chacun de ces domaines d'intervention prioritaires.

Cette préconisation est d'autant plus justifiée que le Projet de Territoire voté en 2012 est arrivé à son terme. Les objectifs assignés en matière de développement économique (renforcement du service pour favoriser l'implantation d'entreprises, ...), de tourisme (prise en charge des offices du tourisme, ...), d'eau (mise en place du SPANC,...), d'urbanisme (création d'un SIG,...), de Culture (unifier l'offre culturelle,..), et de locaux (regroupement des services dans un Hôtel Communautaire, ...) ont été atteints, voir dépassés. Seule l'implication de la CCPV dans la mobilité n'a pas été à ce jour engagée.

Il faut donc être conscient que ces actions désormais du ressort de la CCPV vont devoir être pérennisées, et que leur développement constituera également des dépenses nouvelles pour les années à venir.

A titre d'exemple, les voiries des zones d'activité économiques désormais du ressort de la CCPV se révèlent coûteuses à entretenir. Le retard pris dans l'entretien des cours d'eau (GEMAPi) réclamera également des investissements conséquents de la part de la CCPV. Gagner en rigueur au sein du Service d'Autorisation du Droit du Sol qui est offert à nos communes membres demandera également un effort financier. Et sachons enfin que le centre aquatique atteint dans quelques mois ses 10 ans de fonctionnement, et que son coût d'entretien va nécessairement s'accroître.

Annexe 1 : Information sur les effectifs (l'exercice 2018 n'étant pas clos, les données présentées sont celles de 2018)

I - Structure des effectifs

STRUCTURE DES EFFECTIFS au 31/12/2018	Nombre d'agents	%
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	31	60%
Fonctionnaires titulaires détachés auprès de Vert Marine (uniquement cotisations CNRACL)	4	7%
Agents non titulaires permanents (vacance d'emploi, agents de catégorie A...)	14	27%
Agents non titulaires non permanents (remplaçants, accroissement temporaire d'activité...)	2	4%
Contrat de droit privé (Budget SPANC)	1	2%
Soit effectif total tous statuts confondus	52	100%

STRUCTURE DETAILLEE au 31/12/2018 des agents permanents	Fonctionnaires en activité	Agents non titulaires permanents	TOTAL
Filière administrative	20	4	24
Filière technique	8	5	13
Filière culturelle	3	5	8
TOTAL	31	14	45
Représentation en %	69%	31%	100%

STRUCTURE DETAILLEE au 31/12/2018 des agents non permanents	TOTAL
Agents en contrat pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	2
Personnes en contrats aidés CAE-CUI	0

II - Charges de personnel

DEPENSES DE PERSONNEL 2018	
Types de dépenses	Montant en euros
Traitements indiciaires	1 098 340,43
Régime indemnitaire	350 302,86
Bonifications indiciaires	4 879,30
Heures supplémentaires payées	18 772,42
Avantages en nature	4 913,41
Charges de personnel des agents mutualisés (provenant de la Ville de Crépy-en-Valois)	126 338,23
Dépenses de personnel (autres inclus dans chapitre 012)	719 050,63
TOTAL DES DEPENSES (chapitre 012)	2 322 597,28
TOTAL DES DEPENSES (chapitre 011 tels que les frais de déplacements & les coûts de formation)	38 733,14
TOTAL DES DEPENSES CUMULÉES BUDGET PRINCIPAL	2 361 330,42
Salaires bruts	29 292,48
Autres dépenses de personnel	21 250,67
TOTAL DES DEPENSES (chapitre 012)	50 543,15
TOTAL DES DEPENSES (chapitre 011 tels que les frais de déplacements & les coûts de formation)	73,50
TOTAL DES DEPENSES CUMULÉES BUDGET SPANC	50 616,65

RECETTES LIEES AUX REMBOURSEMENTS DE CHARGES DE PERSONNEL 2018	
Type de recettes	Montant en euros
Caisse Primaire d'Assurance maladie (Indemnités journalières)	140,17
GRAS SAVOYE (assurance du personnel)	7 092,37
Agence de service et de paiement (Contrats aidés)	5 514,39
Vert Marine (remboursement des cotisations CNRACL des 5 agents détachés)	48 863,49
Remboursement par la Ville de Crépy-en-Valois pour les agents mis à disposition (mutualisation communication et culture)	34 429,58
TOTAL DES RECETTES (Atténuation de charges de personnel) BUDGET PRINCIPAL	96 040,00
Agence de service et de paiement (Contrats aidés) – Budget SPANC	1 883,80
TOTAL DES RECETTES (Atténuation de charges de personnel) BUDGET SPANC	1 883,80

III - Temps de travail et heures supplémentaires

Le temps de travail est de 1 607 heures.

Les heures supplémentaires pour l'année 2018 se sont élevées à 1 423 (dont 1 182 payées et 241 à récupérer).

ANNEXE 2 / VUE D'ENSEMBLE DES INDICATEURS

PRINCIPALES HYPOTHESES	RETROSPECTIVE (basée sur CA)					PROSPECTIVE (basée sur BP)		
	Evol 2015/2014	Evol 2016/2015	Evol 2017/2016	Evol 2018/2017	Evol 2019/2018	Evol 2020/2019	Evol 2021/2020	Evol 2022/2021
EVOLUTION DES PRODUITS DE GESTION EN %	0,82%	-0,16%	7,44%	5,03%	2,84%	7,15%	2,47%	2,46%
Ressources fiscales propres	4,88%	2,10%	55,63%	2,81%	1,65%	3,74%	2,00%	2,00%
EVOLUTION DES CHARGES DE GESTION EN %	2,39%	-1,27%	8,10%	9,47%	-3,61%	9,76%	1,97%	1,97%
Charges à caractère général	-1,24%	-10,62%	17,68%	26,41%	-11,69%	15,99%	1,80%	1,80%
Charges de personnel	10,36%	0,94%	4,11%	-7,25%	-9,05%	5,98%	2,80%	2,80%

CAF BRUTE PREVISIONNELLE		RETROSPECTIVE (basée sur CA)					PROSPECTIVE (basée sur BP)			
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
PRODUITS DE GESTION (1) DONT	Chap	12 093 771,80 €	12 193 228,20 €	12 173 475,95 €	13 078 733,72 €	13 736 177,22 €	14 125 677,87 €	15 136 255,35 €	15 510 761,23 €	15 892 757,23 €
Ressources fiscales propres	73	10 363 608,00 €	10 869 474,00 €	11 098 005,00 €	17 271 357,00 €	17 756 780,00 €	18 050 294,00 €	18 725 294,00 €	19 099 799,88 €	19 481 795,88 €
Ressources d'exploitation	113+70+75+76+77	418 791,55 €	458 110,13 €	413 686,04 €	462 993,82 €	344 834,03 €	546 836,13 €	441 792,00 €	441 792,00 €	441 792,00 €
Dotations et participations	74	1 797 286,25 €	1 351 558,07 €	1 147 698,91 €	2 909 306,90 €	3 130 445,14 €	2 702 032,28 €	3 142 683,35 €	3 142 683,35 €	3 142 683,35 €
Fiscalité reversée	014	485 914,00 €	485 914,00 €	485 914,00 €	7 564 924,00 €	7 495 881,95 €	7 173 484,54 €	7 173 514,00 €	7 173 514,00 €	7 173 514,00 €
CHARGES DE GESTION (2) DONT	Chap	10 194 079,08 €	10 437 466,17 €	10 304 708,22 €	11 138 963,88 €	12 194 324,36 €	11 754 442,31 €	12 902 172,42 €	13 156 798,02 €	13 416 633,71 €
Charges à caractère général	011	4 035 478,20 €	3 985 602,60 €	3 562 295,71 €	4 192 120,31 €	5 299 240,44 €	4 679 687,89 €	5 428 096,92 €	5 525 802,66 €	5 625 267,11 €
Charges de personnel	012	2 159 197,57 €	2 382 994,28 €	2 405 510,00 €	2 504 278,46 €	2 322 597,28 €	2 112 324,03 €	2 238 650,00 €	2 301 332,20 €	2 365 769,50 €
Subventions de fonctionnement	65	3 999 403,31 €	4 068 869,29 €	4 336 902,51 €	4 442 565,11 €	4 572 486,64 €	4 962 430,39 €	5 235 425,50 €	5 329 663,16 €	5 425 597,10 €
Autres charges de fonctionnement										
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT (3)=(1)-(2)		1 899 692,72 €	1 755 762,03 €	1 868 767,73 €	1 939 769,84 €	1 541 852,86 €	2 371 235,56 €	2 234 082,93 €	2 353 963,21 €	2 476 123,52 €
Charges financières (4)	66	365 104,80 €	320 335,86 €	306 930,73 €	295 497,83 €	281 955,28 €	270 229,06 €	267 006,92 €	253 000,00 €	253 000,00 €
Charges exceptionnelles (5)	67	734 217,30 €	708 202,18 €	673 355,54 €	742 393,07 €	695 577,47 €	703 542,30 €	704 233,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €
CAF BRUTE (6)=(3)+(4)+(5)		800 370,62 €	727 223,99 €	888 481,46 €	901 878,94 €	564 320,11 €	1 397 464,20 €	1 262 549,93 €	1 400 963,21 €	1 523 123,52 €
en % des produits de gestion		6,62%	5,96%	7,30%	6,90%	4,11%	9,89%	8,34%	9,03%	9,58%

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS		RETROSPECTIVE (basée sur CA)					PROSPECTIVE (basée sur BP)			
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CAF Brute (1)		800 370,62 €	727 223,99 €	888 481,46 €	901 878,94 €	564 320,11 €	1 397 464,20 €	1 262 549,93 €	1 400 963,21 €	1 523 123,52 €
Remboursement capital emprunts (2)	16D	514 943,25 €	745 642,71 €	432 432,47 €	454 648,04 €	494 978,92 €	582 180,94 €	605 400,00 €	720 000,00 €	720 000,00 €
CAF NETTE (3)=(1)-(2)		285 427,37 €	18 418,72 €	456 048,99 €	447 230,90 €	69 341,19 €	815 283,26 €	657 149,93 €	680 963,21 €	803 123,52 €
FCTVA (4)		69 373,17 €	207 746,49 €	449 369,94 €	145 907,97 €	220 937,82 €	458 904,43 €	385 654,87 €	24 606,00 €	24 606,00 €
Subventions d'investissement reçues (5)	3+21R+23R+02R	258 180,99 €	514 651,11 €	1 128 073,87 €	899 730,64 €	1 145 071,10 €	638 774,14 €	1 061 952,57 €		
Financement propre disponible (6)=(3)+(4)+(5)		612 981,53 €	703 978,88 €	2 033 492,80 €	1 492 869,51 €	1 435 350,11 €	1 912 961,83 €	2 104 757,37 €	705 569,21 €	827 729,52 €
Dépenses d'équipement (inclus travaux en régie) (7)	20+21+23	1 273 807,48 €	1 250 417,70 €	2 544 624,04 €	1 365 080,57 €	2 588 735,77 €	458 295,10 €	2 297 019,43 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Subventions d'équipement (inclus en nature) (8)	204+27	286 644,34 €	288 733,30 €	286 204,72 €	292 362,29 €	286 107,55 €	1 379 569,55 €	266 982,72 €	80 000,00 €	80 000,00 €
Besoin (-) ou capacité de financement (+) (9)=(6)-(7)-(8)		947 470,29 €	835 172,12 €	797 335,96 €	164 573,35 €	1 439 493,21 €	75 097,18 €	459 244,78 €	475 569,21 €	597 729,52 €
Emprunts nouveaux	16R		812 209,40 €	713 000,00 €		781 250,00 €	400,00 €	1 130 100,00 €		
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) fonds de roulement		947 470,29 €	22 962,72 €	84 335,96 €	164 573,35 €	658 243,21 €	75 497,18 €	670 855,22 €	475 569,21 €	597 729,52 €
Fonds de roulement au Compte administratif		1 987 120,77 €	1 964 158,05 €	1 879 822,09 €	1 740 743,25 €	1 082 500,04 €	1 157 997,22 €	1 828 852,44 €	2 304 421,65 €	2 902 151,16 €
Evolution de la dette financière	16R-16D	514 943,25 €	66 566,69 €	280 567,53 €	454 648,04 €	286 271,08 €	581 780,94 €	524 700,00 €	720 000,00 €	720 000,00 €
Dette financière au 31 décembre	Dette - D16+R16	7 748 077,05 €	7 814 643,74 €	8 095 211,27 €	7 640 563,23 €	7 926 834,31 €	7 345 053,37 €	7 869 753,37 €	7 149 753,37 €	6 429 753,37 €
Capacité de désendettement en années (dette/CAF brute)	8 263 020,30 €	9,7	10,7	9,1	8,5	14,0	5,3	6,2	5,1	4,2

Simulation sur investissement	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	PROSPECTIVE (basée sur BP)			
		2019	2020	2021	2022
2 Objectifs : Reconstituer le fonds de roulement à 2 000 000 € en 3 ans (objectif 2022) Imposer une limite plafond de capacité de désendettement semblable à 2020	CAF Brute (1)	1 397 464,20 €	1 262 549,93 €	1 375 463,21 €	1 472 123,52 €
	Remboursement capital emprunts (2)	582 180,94 €	605 400,00 €	890 000,00 €	1 060 000,00 €
	CAF NETTE (3)=(1)-(2)	815 283,26 €	657 149,93 €	485 463,21 €	412 123,52 €
	FCTVA (4)	458 904,43 €	385 654,87 €	24 606,00 €	24 606,00 €
	Subventions d'investissement reçues (5)	638 774,14 €	1 061 952,57 €		
	Financement propre disponible (6)=(3)+(4)+(5)	1 912 961,83 €	2 104 757,37 €	510 069,21 €	436 729,52 €
	Dépenses d'équipement (inclus travaux en régie) (7)	458 295,10 €	2 297 019,43 €	150 000,00 €	150 000,00 €
	Capacité d'investissement nouveau maximum (HT, net de subventions) (7*)			1 900 000,00 €	1 800 000,00 €
	Pacte Financier (enveloppe "fonds concours") (8)	1 379 569,55 €	266 982,72 €	80 000,00 €	80 000,00 €
	Besoin (-) ou capacité de financement (+) (9)=(6)-(7)-(7*)-(8)	75 097,18 €	459 244,78 €	1 619 930,79 €	1 593 270,48 €
	Emprunts nouveaux	400,00 €	1 130 100,00 €	1 700 000,00 €	1 700 000,00 €
	Mobilisation (-) ou reconstitution (+) fonds de roulement	75 497,18 €	670 855,22 €	80 069,21 €	106 729,52 €
	Fonds de roulement au Compte administratif	1 157 997,22 €	1 828 852,44 €	1 908 921,65 €	2 015 651,16 €
Evolution de la dette financière	581 780,94 €	524 700,00 €	810 000,00 €	640 000,00 €	
Dette financière au 31 décembre	7 345 053,37 €	7 869 753,37 €	8 679 753,37 €	9 319 753,37 €	
Capacité de désendettement en années (dette/CAF brute)	5,3	6,2	6,3	6,3	